

Orientations gouvernementales
en matière

d' **AMÉNAGEMENT**

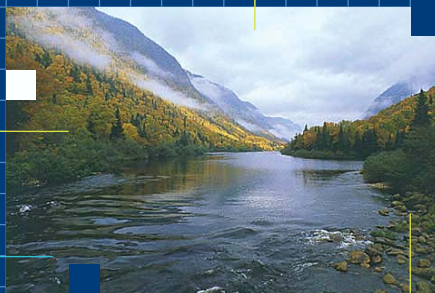
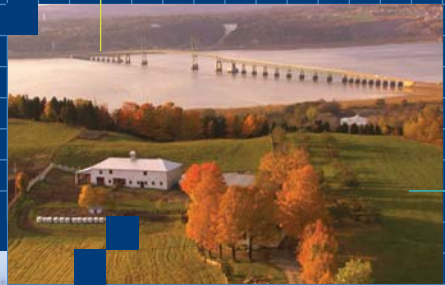
pour le

TERRITOIRE

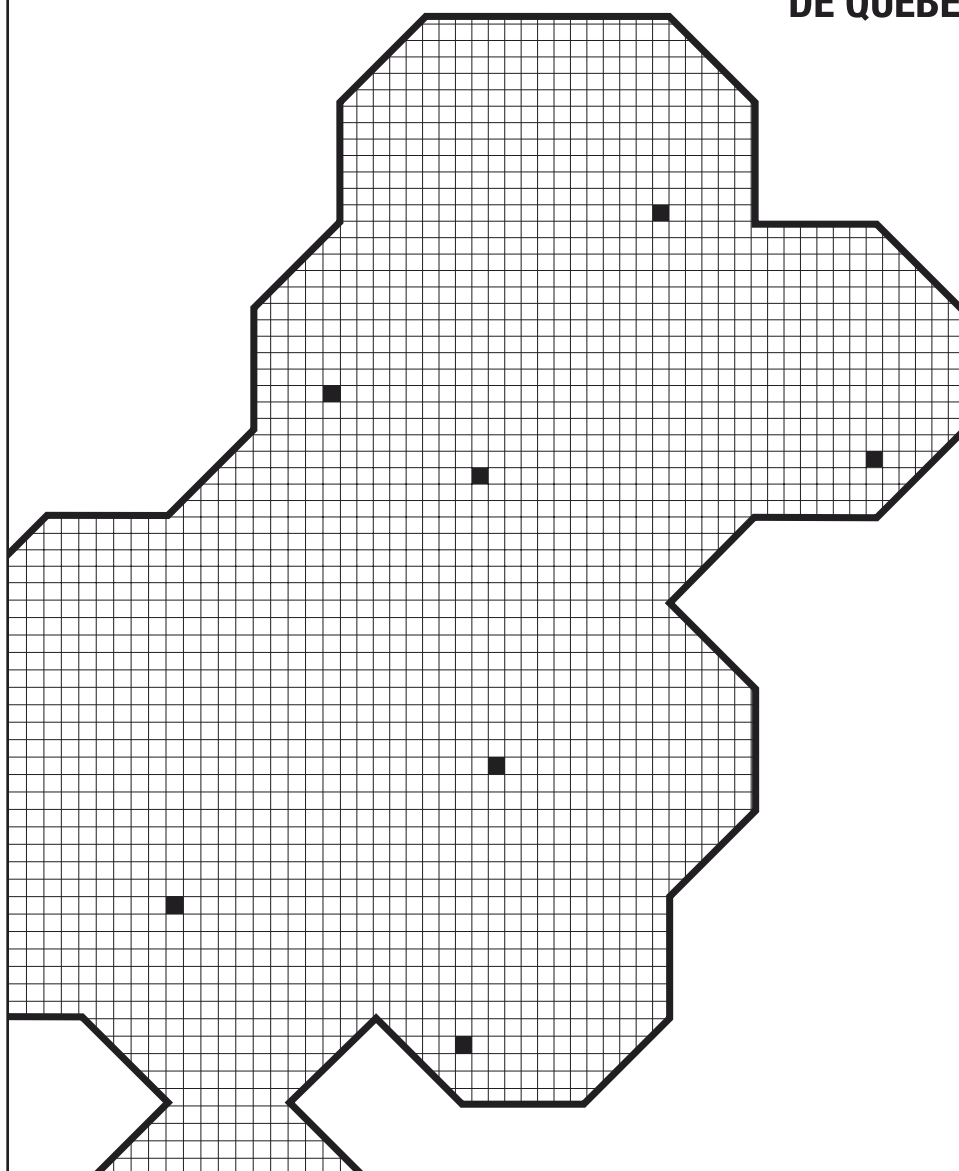
de la **COMMUNAUTÉ**

MÉTROPOLITAINE

DE QUÉBEC



Orientations gouvernementales
en matière d'**AMÉNAGEMENT**
pour le
TERRITOIRE
de la **COMMUNAUTÉ**
MÉTROPOLITAINE
DE QUÉBEC



Rédaction

Direction de l'aménagement et du développement local
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Production

Direction des communications
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Conception graphique

Ose design

Photographies première de couverture

- Île d'Orléans : © C. Parent, P. Hurteau / Tourisme Québec
- Vallée de la Jacques-Cartier : © Heiko Wittenborn / Tourisme Québec
- Québec et Lévis : © L'Imagier
- Maison Desjardins : © ATR Chaudière-Appalaches

Photographie quatrième de couverture

Chute Montmorency et côte de Beaupré : © Pierre Lahoud

Dépôt légal – Décembre 2002
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-40266-9

© Gouvernement du Québec – 2002

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
LES PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER	6
LES ORIENTATIONS, LES ATTENTES ET LES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX	8
Capitale nationale et site remarquable	9
Urbanisation et milieux de vie	13
Gestion de l'urbanisation	14
Qualité des milieux de vie	18
Transports	21
Économie	26
Agriculture	30
Ressources et potentiels naturels	34
Environnement et milieu naturel	39
Protection des personnes et des biens	43

AVANT-PROPOS

La Communauté métropolitaine de Québec a l'obligation d'élaborer et d'adopter, d'ici au plus tard le 31 décembre 2006, un schéma métropolitain d'aménagement et de développement. L'article 120 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) (LRQ, c. C-37.02) prévoit que le ministre des Affaires municipales et de la Métropole indique à la Communauté les orientations gouvernementales en matière d'aménagement avant qu'elle entreprenne cette opération.

Le deuxième rapport d'étape du cadre gouvernemental d'aménagement et de développement donne suite à cette disposition. Il expose :

- d'une part, les principaux défis à relever que le cadre gouvernemental et le schéma métropolitain d'aménagement et de développement, qui sera adopté par la CMQ, doivent se fixer comme cibles communes;
- d'autre part, pour chacun des huit thèmes retenus, l'orientation, les grandes intentions et les objectifs du gouvernement, les attentes formulées à l'égard de la CMQ ainsi que le soutien et les engagements gouvernementaux en appui.

Rappelons que la CMQ comprend le territoire des villes de Québec et de Lévis ainsi que celui des municipalités locales des municipalités régionales de comté (MRC) de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans. Toutefois, pour les besoins du schéma d'aménagement et de développement, le territoire de la CMQ inclut également les territoires non organisés compris dans le territoire des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré.

LES PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER

Le début du nouveau millénaire est marqué par d'importantes transformations du contexte socioéconomique et politique et par diverses tendances susceptibles d'avoir une influence déterminante sur le devenir de la CMQ et de ses composantes, soit les villes de Québec et de Lévis ainsi que les trois MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans. La récente réorganisation municipale a permis de réduire de façon importante la fragmentation municipale, particulièrement grâce à la création des nouvelles villes de Québec et de Lévis, ce qui favorisera la cohérence des actions, l'équité entre les contribuables et la rationalisation des services. De plus, la mise en place de la CMQ permet de constituer une nouvelle entité territoriale de planification mieux adaptée aux réalités et aux enjeux actuels, et d'offrir une occasion d'actions concertées. Cet organisme représente un interlocuteur privilégié pour assurer la vision et la cohérence d'ensemble, tout en veillant à la prise en considération des particularités de chaque portion de territoire.

Avant de présenter les orientations que le gouvernement propose pour le territoire de la CMQ, il apparaît utile de cerner les principaux défis à relever, à l'horizon du cadre gouvernemental et du schéma métropolitain d'aménagement et de développement, qui devraient servir de points de référence pour évaluer ultérieurement les résultats obtenus.

Ces principaux défis sont les suivants :

- Le développement d'une synergie constructive entre la CMQ, ses cinq composantes, le gouvernement et les partenaires socioéconomiques, en faisant en sorte que tous se dotent d'une vision commune en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, social, culturel et environnemental, et travaillent sur la base de la complémentarité des rôles, des fonctions et des vocations de chacun, de manière à favoriser le dynamisme et le rayonnement national et international de la région métropolitaine de Québec.
- La protection et la mise en valeur des attributs qui font de la capitale nationale et de la région métropolitaine de Québec un lieu remarquable, caractérisé par son identité francophone, son aménagement exemplaire, son milieu culturel riche et effervescent, et sa qualité de vie exceptionnelle.
- Le parachèvement concerté et réussi de l'aménagement de la colline Parlementaire intégrant harmonieusement ses diverses vocations.
- L'emplacement stratégique des édifices gouvernementaux, au fur et à mesure que les besoins et les opportunités se présenteront, de manière à contribuer au renforcement de la structure urbaine et à appuyer le développement des axes majeurs de transport en commun.

- La rationalisation et la consolidation du développement urbain pour tenir compte de la très faible croissance projetée de la population et des ménages ainsi que de la pression énorme sur les finances publiques municipales et gouvernementales, laquelle pression résultera des investissements incontournables pour, d'une part, réhabiliter les équipements et les infrastructures collectifs afin d'en assurer la pérennité et, d'autre part, adapter les services publics afin qu'ils répondent aux besoins d'une population vieillissante.
- Le maintien de la qualité des milieux de vie, tant urbains et ruraux que de villégiature, l'augmentation de leur attrait, de leur mixité et de leur fonctionnalité, entre autres le défi de la requalification des banlieues vieillissantes ainsi que la fourniture d'une offre de logements de qualité, abordables et adaptés aux besoins et aux ressources diversifiés de la population.
- La planification intégrée des transports et de l'aménagement du territoire à l'échelle locale et métropolitaine ainsi que la réduction des impacts environnementaux des transports et de la dépendance à l'automobile, entre autres par l'intégration et le renforcement des réseaux de transport en commun pour accroître sensiblement la part modale des déplacements effectués par transport collectif.
- L'émergence d'une vision stratégique rassembleuse et d'un fort leadership en matière de développement économique, qui favorisent la convergence et la complémentarité des interventions des multiples partenaires, renforcent la diversification économique, améliorent la position concurrentielle et permettent un plus grand rayonnement de la région métropolitaine de Québec à l'échelle nationale et internationale en comptant, entre autres, sur un apport accru de l'immigration.
- La valorisation d'un secteur agroalimentaire et d'une agriculture multifonctionnelle qui soient novateurs et dynamiques, qui profitent des possibilités qu'offre la région métropolitaine et qui contribuent à son attrait, à la qualité de vie de ses résidents et visiteurs ainsi qu'à son développement économique.
- La préservation et la mise en valeur de l'immense capital naturel que recèlent le territoire de la CMQ et sa ceinture pour le bénéfice de leurs résidents et de leurs visiteurs, et notamment la mise en valeur du littoral du Saint-Laurent et la constitution d'un réseau structuré d'espaces verts et bleus.
- Une gestion intégrée de l'eau par bassin versant qui tienne compte de l'importance stratégique de cette ressource et des multiples enjeux qui y sont rattachés, entre autres pour l'alimentation en eau potable, la sécurité publique, l'irrigation et les activités récréotouristiques.

LES ORIENTATIONS, LES ATTENTES ET LES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX

Les orientations et les attentes formulées découlent des politiques et des préoccupations gouvernementales ainsi que du portrait et du diagnostic établis dans le premier rapport d'étape du cadre gouvernemental présenté en juin 2002. Elles tiennent compte des principaux enjeux qui conditionneront l'évolution de la CMQ et des défis à relever pour atteindre les objectifs recherchés. Par ailleurs, elles ont été définies en tenant compte de l'ensemble des compétences et pouvoirs attribués à la CMQ, vu la nécessité de compléter le contenu du schéma métropolitain d'aménagement et de développement par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies intégrées, notamment en matière de développement économique, social, culturel et touristique, de transport et d'environnement.

Ces orientations et ces attentes particularisées complètent et précisent celles du gouvernement en matière d'aménagement du territoire¹ qui ont été communiquées à l'ensemble des instances municipales et qui demeurent applicables ainsi que celles plus ciblées qui ont été signifiées aux instances municipales du territoire de la CMQ dans les avis gouvernementaux transmis dans le cadre de la révision de leur schéma d'aménagement et qui sont reconduites². Par conséquent, c'est à la lumière de l'ensemble de ces orientations et attentes que le ministre des Affaires municipales et de la Métropole jugera de la conformité du schéma d'aménagement et de développement de la CMQ. Ces orientations serviront de cadre de référence pour l'aménagement et le développement du territoire de la CMQ ainsi que de guide pour les interventions et les investissements gouvernementaux dans l'avenir.

Les orientations et les attentes gouvernementales ont été regroupées en huit thèmes. Ces thèmes s'interpénètrent et se complètent, d'où l'importance d'une vision globale et d'une approche intégrée.

Pour chacun de ces thèmes, un sommaire de la situation, des enjeux et des défis à relever est dressé. Puis, sont énoncés l'orientation gouvernementale retenue, les intentions et les objectifs poursuivis par le gouvernement, les attentes signifiées à la CMQ pour assurer la mise en œuvre de l'orientation gouvernementale ainsi que le soutien offert à la CMQ pour l'aider à répondre à ces attentes et les engagements gouvernementaux.

1. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement; Pour un aménagement concerté du territoire (1994); Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement; Pour un aménagement concerté du territoire – Document complémentaire (1995); Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire: La protection du territoire et des activités agricoles – Document complémentaire révisé (2001).*

2. Notamment: l'intégration des mesures prévues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, et leur application à tous les cours d'eau; la cartographie des zones inondables et l'application des normes correspondantes; la cartographie des zones de mouvements de terrain et l'application des normes correspondantes; les normes de lotissement; les distances séparatrices en zone agricole.

CAPITALE NATIONALE ET SITE REMARQUABLE

Sommaire de la situation, des enjeux et des défis à relever

L'aménagement et le développement du territoire métropolitain sont influencés par les décisions et les gestes d'un grand nombre d'organisations. Le fait que la ville de Québec soit le siège de la capitale nationale confère à la région métropolitaine un avantage indéniable, mais ajoute à l'exigence d'une planification harmonieuse du territoire, d'une vigilance et de la recherche d'exemplarité et d'excellence. La Communauté métropolitaine de Québec a un rôle important à jouer à cet égard pour assurer la vision d'ensemble et la cohérence d'actions nécessaires pour que les diverses composantes de son territoire tirent profit de cet avantage tout en répondant, en contrepartie, à ses exigences.

Par ailleurs, le site de Québec est remarquable. Il importe de consolider et de rehausser ce paysage dont les éléments composent un cadre de vie diversifié et unique. C'est pourquoi des travaux importants visant l'embellissement et la mise en valeur de l'attrait des lieux significatifs et stratégiques de la capitale ont été entrepris et se poursuivront, tels :

- le parachèvement de la colline Parlementaire;
- la mise en lumière d'édifices, d'ouvrages publics et de sites emblématiques de la région métropolitaine;
- le traitement paysager des voies d'accès et des portes d'entrée de la capitale nationale;
- le réaménagement du littoral du fleuve Saint-Laurent et la mise en valeur de ses attraits, sur les rives nord et sud;

- le projet de mise en valeur du littoral et du fleuve entre les estuaires des rivières Montmorency et Saint-Charles, ce qui impliquera le réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency en boulevard urbain.

Ces interventions exemplaires ont pour objectif d'améliorer non seulement le paysage de la capitale, mais également le rayonnement de la région métropolitaine et la qualité de vie de ses citoyens.

La région métropolitaine de Québec, c'est aussi le lieu fondateur de l'Amérique française. Il en a résulté un territoire riche de lieux et de bâtiments mémorables ou emblématiques, qui lui a valu d'être désigné site du patrimoine mondial et dont la conservation, la mise en valeur et l'accessibilité sont essentielles pour contribuer à la qualité du cadre de vie local, à l'identité nationale et à l'attrait international de la région. Cela est vrai non seulement du Vieux-Québec, de la place Royale, du Trait-Carré de Charlesbourg et du Vieux-Lévis, mais également du chemin Royal à Beauport, de la route Marie-Victorin à Saint-Nicolas ainsi que des anciens noyaux villageois situés au cœur des arrondissements des nouvelles villes de Québec et de Lévis de même que des sites et des bâtiments exceptionnels qui marquent le paysage rural des MRC de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier. La présence de la CMQ offre la possibilité d'interventions concertées pour une mise en valeur en réseau de ces bâtiments et lieux remarquables, ce qui favoriserait davantage le développement culturel et touristique.

Dans le passé, l'absence d'un plan d'ensemble et d'un cadre réglementaire adéquats s'appliquant à l'ensemble de la colline Parlementaire a favorisé l'émergence de certains projets sectoriels regrettables et d'interventions disparates. Le parachèvement réussi de l'aménagement de cet espace constitue donc un défi commun pour le gouvernement et les instances municipales. Le succès du parachèvement dépendra de la capacité des futures interventions urbaines et architecturales, notamment celles sur les terrains laissés vacants, à atténuer les ruptures et les transitions déficientes créées par les interventions des quarante dernières années.

Par ailleurs, malgré les fluctuations possibles de l'effectif de la fonction publique, la présence de la capitale nationale, des institutions et des activités de l'État continuera d'être

un atout majeur pour la région métropolitaine de Québec. À cet égard, il y a lieu de chercher à accroître la synergie que l'on peut attendre de la présence de l'État et de ses activités sur le territoire métropolitain; pensons notamment aux bénéfices pouvant résulter de la situation des bureaux du gouvernement pour l'armature urbaine et pour l'organisation du transport collectif.

Enfin, la CMQ recèle des paysages d'une qualité exceptionnelle. Aussi, l'accès physique et visuel au fleuve en plusieurs endroits le long de ses berges, la qualité des aménagements et des points de vue des principales voies d'entrée, le respect des caractéristiques des différents milieux et de leurs paysages spécifiques constituent autant d'objectifs à viser collectivement.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Assurer le plein rayonnement politique, administratif, historique et culturel de la capitale nationale et de la région métropolitaine de Québec, et concourir à la valorisation du cadre bâti et naturel distinctif qui fait de ce lieu un site remarquable.

Intention et objectif du gouvernement

Protéger, mettre en valeur et rendre accessibles, pour tous les résidents et visiteurs, les lieux de mémoire et les lieux emblématiques du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

Attentes significées à la CMQ

- Élaborer, en concertation avec les principaux acteurs, un plan de protection, de mise en valeur et d'accessibilité, notamment par une mise en réseau des principaux ensembles, lieux de mémoire et biens (patrimoine bâti, archéologique, archivistique, ethnologique, etc.) qui ont marqué l'histoire et le développement du territoire, puis prévoir, le cas échéant, des mesures incitatives pour leur restauration.
- Déterminer et caractériser les bâtiments religieux et les grandes propriétés d'intérêt métropolitain sur les plans historique, patrimonial ou autre sur l'ensemble de son territoire.

- Se doter d'une vision globale de l'avenir de ces bâtiments religieux et grandes propriétés d'intérêt métropolitain de manière à déterminer, à l'intention de l'État et des partenaires municipaux, le niveau d'intervention approprié au regard, d'une part, de leur potentiel et de l'opportunité de leur mise en valeur patrimoniale et, d'autre part, de leur apport au développement stratégique du tissu urbain.

Par ailleurs, le gouvernement incite la CMQ à déterminer, sur l'ensemble de son territoire, les lieux et les édifices d'intérêt naturel, historique ou architectural qui pourraient bénéficier d'une mise en lumière et à proposer des priorités d'intervention.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère de la Culture et des Communications s'engage à poursuivre les interventions visant à conserver et à mettre en valeur le patrimoine bâti, notamment les monuments historiques classés et reconnus ainsi que les édifices à valeur patrimoniale situés dans les cinq arrondissements historiques. De plus, il compte achever, avec ses partenaires, la restauration et la mise en valeur de la place Royale.

- La Commission de la capitale nationale, qui s'est dotée d'un schéma directeur d'aménagement de la lumière et d'un guide d'intervention pour s'attaquer à la question de la mise en lumière des édifices d'intérêt historique et architectural, se propose d'éclairer une soixantaine de lieux et d'édifices caractéristiques du paysage de la capitale nationale d'ici 2008.
- La Société immobilière du Québec aura le souci de planifier ses interventions touchant le maintien d'éléments d'actif dans l'esprit de la conservation du patrimoine et du bâti existant.

Intention et objectif du gouvernement

Concourir à un aménagement de la colline Parlementaire qui assure un équilibre entre ses vocations administrative, résidentielle, culturelle et ludique.

Attentes significées à la CMQ

- Délimiter la colline Parlementaire en concertation avec les interlocuteurs gouvernementaux.
- Favoriser un aménagement de la colline Parlementaire qui permette d'en maintenir la fonctionnalité, d'assurer la cohabitation harmonieuse de ses diverses vocations et de gérer notamment le développement des espaces vacants, les ruptures et les transitions découlant de la présence des différentes fonctions à l'intérieur et à son pourtour (espaces résidentiels, institutionnels, conventuels, culturels, touristiques et ludiques).

Soutien et engagements gouvernementaux

- La Commission de la capitale nationale s'est donné entre autres priorités : la gestion des transitions dans le respect des fonctions dominantes de chaque secteur; l'établissement de critères de design et d'aménagement visant l'amélioration du cadre bâti et des espaces publics (parcs, jardins et voies de circulation); la gestion du cadre bâti

dans le respect d'un gabarit maître établi en fonction des édifices avoisinant le projet d'insertion; la mise en valeur nocturne de la colline Parlementaire par la mise en lumière des édifices symboliques, des espaces verts et des bâtiments repères composant la silhouette nocturne de Québec. À cette fin, la Commission élabore un guide d'intervention intitulé *Parachever et mettre en valeur la colline Parlementaire* qui énoncera des critères de design et d'aménagement de la colline Parlementaire pour baliser les futures interventions tant en architecture qu'en urbanisme.

- De plus, la Commission de la capitale nationale compte parfaire sa connaissance et sa compréhension de la forme urbaine afin d'établir, en concertation avec ses partenaires, des critères de design et d'aménagement qui guideront le parachèvement du cadre bâti en favorisant la qualité de vie des résidents, des travailleurs, des touristes et des piétons qui fréquentent la colline Parlementaire.

Intention et objectif du gouvernement

Contribuer au renforcement de la capitale nationale et du territoire métropolitain par la présence des institutions et des activités de l'État.

Attentes significées à la CMQ

- Cibler, à l'échelle métropolitaine, les lieux offrant la possibilité, notamment en ce qui a trait à la multifonctionnalité, d'accueillir les bureaux centraux et les sièges des organismes gouvernementaux de manière à favoriser la synergie entre ces investissements et le milieu récepteur et à contribuer à la consolidation de la structure urbaine et de l'organisation du transport en commun.

Soutien et engagements gouvernementaux

- La Commission de la capitale nationale collaborera avec la Société immobilière du Québec, les ministères et les élus municipaux à dégager une vision commune des interventions à venir dans le développement et l'aménagement du parc immobilier gouvernemental dans la capitale. À cet égard, mentionnons que le potentiel pour la construction et la location de bureaux du gouvernement sur le territoire de la CMQ devrait servir notamment à :
 - reconstruire certains lots vacants sur la colline Parlementaire;
 - restructurer le pôle de l'est (boulevard Sainte-Anne et avenue D'Estimauville);
 - renforcer le pôle Charlesbourg-Lebourgneuf (boulevards de l'Atrium et Lebourgneuf);
 - densifier progressivement le corridor de transport en commun du métrobus (corridor est-ouest, de Pointe-Sainte-Foy à D'Estimauville);
 - privilégier le pôle central de Lévis pour y accueillir des fonctions compatibles avec les vocations de la rive sud.
- La Société immobilière du Québec entend prendre en considération les installations publiques non utilisées telles que les écoles, les édifices municipaux et fédéraux ainsi que les édifices des institutions parapubliques.

Intention et objectif du gouvernement

Veiller à la protection des sites exceptionnels et reconnaître et mettre en valeur les paysages caractéristiques sur l'ensemble du territoire.

Attentes significées à la CMQ

- Coopérer, avec les principaux partenaires, à la détermination des sites exceptionnels et à l'établissement des caractéristiques paysagères susceptibles d'avoir une influence sur la nature des aménagements et prévoir des mesures de protection appropriées.
- Par ailleurs, le gouvernement lui recommande :
 - de répertorier les accès physiques et visuels actuels et potentiels le long des berges du fleuve et de ses principaux tributaires afin d'en assurer la protection et la mise en valeur;
 - de prévoir des mesures pour protéger les grands panoramas et les points de vue auxquels donnent accès les principales voies d'entrée sur le territoire.

Soutien et engagements gouvernementaux

- La Commission de la capitale nationale et le ministère des Transports contribueront à la mise en valeur des principales voies d'accès à la capitale ainsi qu'à celle de ses portes d'entrée.
- La Commission de la capitale nationale entend éclairer la silhouette nocturne de Québec et piloter la réalisation de la promenade Samuel-De Champlain.
- Le ministère de la Culture et des Communications mettra son expertise et ses inventaires à la disposition de la CMQ.

Ce thème recouvre deux sujets complémentaires : la gestion de l'urbanisation et la qualité des milieux de vie.

Sommaire de la situation, des enjeux et des défis à relever

La Communauté métropolitaine de Québec est à un tournant de son évolution démographique. À moins d'un revirement notable sur le plan de l'accueil et de la rétention d'immigrants, les plus récentes données indiquent que les prochaines années seront marquées par une très faible croissance démographique (29 000 personnes de plus entre 2001 et 2021)¹, un vieillissement marqué de la population² et une fragmentation des ménages. Ce peu de croissance démographique sera, selon les prévisions, très inégalement réparti sur le territoire. Ainsi, alors que les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans seront en décroissance, la MRC de La Jacques-Cartier et certains secteurs de Lévis connaîtront les plus forts taux d'accroissement démographique.

Ces tendances, associées à la diversification des modes de vie, auront des répercussions sur la répartition de la croissance urbaine ainsi que sur les besoins en matière d'habitat et de services dans l'ensemble du territoire. De plus, ces nouvelles réalités démographiques exerceront des pressions importantes sur les finances publiques, notamment en santé, alors que le gouvernement et les milieux municipaux disposeront de moyens financiers qui ne croîtront pas au même rythme. Pour toutes ces raisons, il est impérieux de prévoir une gestion de l'urbanisation plus rigoureuse permettant de consolider les implantations urbaines et rurales, de rationaliser les investissements publics, de maintenir la pérennité des infrastructures et des équipements et de réduire les pressions sur l'environnement.

En ce qui a trait au milieu de vie, la demande de logements à coût abordable sur le territoire de la CMQ est appréciable et le nombre de locataires ayant un besoin

impérieux de logement est élevé. Le vieillissement du stock de logements est aussi un autre enjeu important. Il se manifeste particulièrement dans les quartiers centraux des deux villes et dans les noyaux villageois des MRC où l'on observe en plus un phénomène de défavorisation sociale.

Par ailleurs, la requalification des banlieues, du moins les plus anciennes, pose un défi inédit. Leurs résidents ont vieilli mais souhaitent majoritairement y demeurer. Cependant, les charges d'entretien s'alourdissent, les services et commerces de proximité sont rares et la dépendance à l'automobile est presque totale. En outre, ces milieux, qui furent jadis une pépinière familiale par excellence, comptent de moins en moins de jeunes couples et d'enfants. Des actions novatrices s'imposent pour assurer une vie renouvelée à ces milieux qui constituent une part importante du patrimoine immobilier de la région, pour les conserver attrayants et pour qu'il soit fonctionnel d'y habiter. Il en est de même pour divers quartiers centraux ou noyaux villageois qui sont encore dévitalisés et peu attrayants. En fait, la revitalisation des milieux de vie n'est pas seulement liée à la qualité de leurs habitations, mais aussi à la qualité d'autres fonctions et composantes, comme les services communautaires, les commerces et les parcs.

Les nouvelles perspectives démographiques et le changement observable des valeurs et des comportements en faveur du patrimoine, de l'environnement, du plein air et de la nature suggèrent d'intervenir davantage pour l'amélioration des équipements et services communautaires et du cadre de vie quotidien, architectural et paysager tant dans les milieux urbains et villageois que ruraux. Des milieux de vie attrayants, offrant une grande qualité de vie, constituent un atout important pour retenir la population résidente et attirer dans la région des entreprises et une main-d'œuvre qualifiée à la recherche d'un contexte stimulant.

1. Le taux annuel d'accroissement de la population sera à peine de 0,33% durant la période de 2001-2011, et de 0,08% durant celle de 2011-2021. Le taux annuel d'accroissement des ménages sera légèrement plus élevé. Il sera de 1,01% durant la période de 2001-2011 et de 0,53% entre 2011 et 2021.

2. En 2021, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus sera trois fois plus élevé qu'aujourd'hui. Par ailleurs, la proportion de personnes âgées de 80 ans ou plus n'aura cessé de croître.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Gérer l'urbanisation avec une vision d'ensemble et selon une approche intégrée, tout en tenant compte des caractéristiques de chacune des cinq parties composant la Communauté métropolitaine de Québec et en visant la complémentarité.

Intention et objectif du gouvernement

Consolider le développement urbain à l'intérieur des périmètres urbains existants de chacune des cinq parties composant la CMQ (étalement urbain zéro) et diriger en priorité l'extension de l'urbanisation dans les secteurs déjà pourvus d'équipements, d'infrastructures et de services de base en préservant les boisés et les milieux sensibles.

Attentes significées à la CMQ

- Diriger de façon prioritaire les fonctions urbaines à l'intérieur du tissu bâti existant, notamment en procédant, à l'intérieur de celui-ci, à l'identification des espaces disponibles pour le développement urbain ainsi que de ceux pouvant être facilement réaménagés.
- Gérer l'extension du milieu bâti, entre autres en vouant au développement concentré les secteurs qui lui sont contigus et qui sont déjà pourvus d'infrastructures, d'équipements et de services de base ou qui peuvent être équipés par les municipalités ou le gouvernement à des coûts acceptables pour la collectivité et en respectant des objectifs de développement durable tels l'accessibilité par le transport en commun et la protection des milieux naturels.

À cet effet :

- Inventorier et localiser, sur l'ensemble du territoire métropolitain, les terrains vacants desservis par des infrastructures d'aqueduc et d'égouts ou pouvant être desservis à peu de frais.

- Présenter une vision de la répartition de la croissance urbaine sur le territoire privilégiant la consolidation des acquis plutôt que l'implantation de nouveaux équipements, infrastructures et services ainsi que la consolidation du tissu bâti plutôt que l'ouverture de nouveaux secteurs au développement dans les secteurs périphériques de la Communauté¹.
- Déterminer des périmètres d'urbanisation n'excédant pas les besoins reliés à la croissance planifiée des diverses activités urbaines sur un horizon de vingt ans de façon à consolider les zones urbaines existantes (villes et villages) des cinq composantes de la Communauté² ou, si les potentiels d'accueil des secteurs résidentiels, commerciaux et industriels excèdent ces besoins, déterminer, à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, des zones prioritaires d'aménagement et des zones qui seront réservées à un développement urbain à plus long terme. Le cas échéant, à partir de la vision de la répartition de la croissance urbaine visant à contrôler l'étalement sur les deux rives du fleuve, établir les priorités d'urbanisation à l'échelle de la Communauté et assurer le respect de ces priorités.
- Définir les critères applicables à l'urbanisation du territoire pour chacune des composantes de la CMQ appuyant la consolidation urbaine, tels une plus grande mixité des fonctions dans les quartiers résidentiels, facilitant ainsi la formation de pôles de services locaux, une offre plus diversifiée de logements pour tous les types de ménages dans chacun des quartiers, des projets de développement ou de consolidation ainsi que des densités d'occupation du sol plus élevées lorsque la situation le justifie, notamment à proximité des pôles de services locaux.

1. Les tendances récentes montrent que l'étalement urbain se poursuit malgré un ralentissement important de la croissance démographique et qu'il est important d'apporter une attention particulière aux secteurs périphériques qui accaparent une très large part de cette croissance.

2. La capacité d'accueil des périmètres d'urbanisation des schémas d'aménagement actuellement en vigueur, soit l'espace disponible aux fins de développement, excède amplement les besoins futurs de développement résidentiel.

- Limiter au strict minimum l'implantation d'activités à caractère urbain à l'extérieur des zones urbaines existantes et vouées au développement afin de favoriser la consolidation du tissu bâti.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le MAMM intégrera à ses programmes d'aide le respect des orientations en matière de gestion de l'urbanisation comme critère d'admissibilité des projets d'infrastructures et de revitalisation.

Intention et objectif du gouvernement

Assurer la pérennité, l'optimisation et la rentabilisation des équipements, infrastructures et services publics, et tenir compte de leur capacité à satisfaire les besoins de développement urbain.

Attentes significatives à la CMQ

- Assurer le maintien et l'amélioration des équipements, infrastructures et services de base, entre autres éducatifs, culturels, de santé et de services sociaux, en favorisant, par une planification, leur utilisation et leur accessibilité.
- Poursuivre la rationalisation de l'utilisation des équipements et infrastructures d'aqueduc et d'égouts, et plus particulièrement la recherche d'une équation équilibrée entre la répartition de la croissance et leur capacité actuelle.

À cet effet :

- Cibler des moyens d'accroître l'accessibilité aux infrastructures, équipements et services de base existants et encourager leur utilisation, par exemple par une densification de l'occupation du sol dans les quartiers où ils sont situés, la détermination des zones prioritaires d'aménagement et de réaménagement à leur proximité, leur desserte par le transport en commun, le recyclage, entre autres, de certaines écoles (excédentaires) ne servant pas à des fins éducatives, mais pouvant regrouper des activités communautaires assurant une certaine vitalité dans les quartiers visés.

- Définir des critères visant à ce que l'implantation des nouveaux équipements, infrastructures et services de base ne soient pas de nature à nuire à la consolidation des acquis ou à la revitalisation des quartiers centraux ou des pôles de services ainsi qu'à la rationalisation des dépenses publiques. Les critères retenus pourraient être notamment la proximité de la clientèle, l'accessibilité par le transport en commun ou à pied et le recyclage de bâtiments existants pour accueillir ces services.
- Tenir compte de la problématique ayant trait aux infrastructures et équipements d'aqueduc et d'égouts sur le territoire, entre autres de la capacité résiduelle des équipements actuels d'aqueduc et d'égouts, de la nécessité d'augmentation à court terme de la capacité de certaines installations, de la recherche d'une répartition optimale des capacités d'approvisionnement dans les villes de Québec et de Lévis, des problèmes de contamination des puits d'alimentation en eau sur l'île d'Orléans et à Shannon, et du débordement des réseaux d'égouts situés sur la rive nord.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère de la Culture et des Communications entend poursuivre la mise en œuvre du programme de Soutien aux équipements culturels, afin de réaliser le programme triennal d'immobilisations prévu, et consolider le parc d'équipements culturels afin d'accroître en priorité la qualité des équipements de diffusion et de production en arts de la scène, en muséologie et en audiovisuel.
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux entend améliorer l'accès aux services de santé et de bien-être des personnes autour des réseaux de services intégrés. Cela permettra un meilleur accès à la population, tout en garantissant une plus grande qualité des services.
- Le ministère de l'Éducation entend limiter l'accroissement de la capacité du parc immobilier scolaire (agrandissement ou construction d'écoles) aux seuls endroits où un déficit en places-élèves est constaté. Ces nouvelles places serviront donc à un effectif scolaire déjà existant, par opposition aux développements futurs.

Intention et objectif du gouvernement

Orienter en priorité le développement urbain en fonction des pôles d'activités ou de services et des axes majeurs de transport en commun, et accroître la multifonctionnalité, entre autres des quartiers de banlieue (collectivités viables).

Attentes significées à la CMQ

- Favoriser en priorité la consolidation des secteurs situés à proximité des pôles d'activités et de services, afin d'assurer leur viabilité et de minimiser les déplacements en automobile.
- Privilégier la consolidation ou le développement des quartiers (unités de voisinage) de façon qu'ils soient plus autonomes et offrent des biens et services de proximité, qu'ils réduisent les déplacements motorisés et qu'ils favorisent et diversifient les interactions sociales.

À cet effet :

- Adopter des critères ou des règles d'aménagement accordant la priorité au développement ou au redéveloppement arrimé au transport en commun.
- Accorder la priorité et intensifier de façon légère et progressive l'urbanisation à proximité des concentrations commerciales ou institutionnelles existantes et le long des lignes de transport en commun.
- Accroître, à l'intérieur du tissu bâti, les fonctions résidentielles, commerciales, de services, institutionnelles et manufacturières légères, selon des grilles de compatibilité tenant compte de leur taille, de leur achalandage et de leur degré de nuisance sonore et visuelle.
- Encourager la formation de pôles de services locaux dans les quartiers résidentiels de banlieue, à l'aide de critères assurant une plus grande mixité fonctionnelle et en privilégiant, dans une optique de continuité spatiale, leur émergence à partir des noyaux commerciaux et de services existants.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère des Transports entend favoriser la consolidation du réseau de transport en commun dans les secteurs les plus achalandés, collaborer avec les autres partenaires à son amélioration et soutenir l'achèvement du réseau cyclable de la région métropolitaine.

Intention et objectif du gouvernement

Consolider les artères, les boulevards, les zones et les pôles commerciaux existants et assurer leur complémentarité, leur intégration à l'organisation urbaine et leur accessibilité par transport en commun.

Attentes significées à la CMQ

- Favoriser une planification structurée du développement commercial¹ visant à assurer la rentabilisation et la pérennité des investissements consentis, une plus grande polarisation, ainsi que la détermination des activités à implanter selon les différents milieux, notamment par l'établissement d'usages et de seuils appropriés.
- Voir à ce que les espaces commerciaux, et plus particulièrement les nouveaux, soient aménagés avec un souci d'accessibilité par transport en commun ou par des moyens non motorisés.
- Privilégier la mise en place de commerces qui ne seront pas de nature, par leur multiplication, leur emplacement et leur taille, à nuire à la consolidation des pôles existants ou à la revitalisation des artères commerciales traditionnelles.

À cet effet :

- Proposer une structure commerciale hiérarchisée pour le territoire de la CMQ et prévoir des moyens pour renforcer la vocation attribuée selon chacun des niveaux hiérarchiques.
- Énoncer des critères généraux visant à guider le développement commercial dans chacune des parties composant son territoire, dans une optique de complémentarité, notamment entre la rive nord et la rive sud, et d'atteinte d'objectifs de développement durable, tel l'accès par le transport en commun.

1. Dans la plupart des schémas d'aménagement en vigueur, les espaces alloués aux activités commerciales sont importants et devront être évalués et revus à la lumière d'une vision d'ensemble respectant les orientations en matière de gestion de l'urbanisation.

Intention et objectif du gouvernement

Protéger l'intégrité des espaces industriels existants, favoriser leur consolidation et planifier le développement de la structure industrielle selon une approche de complémentarité et d'intégration à l'organisation urbaine et aux transports.

Attentes significatives à la CMQ

- Privilégier le développement industriel qui donne la priorité à la consolidation des espaces industriels existants et aux secteurs viabilisés.
- Protéger l'intégrité¹ de ces espaces en y autorisant prioritairement les activités industrielles, para-industrielles ou de recherche.
- Encourager la localisation des futurs espaces industriels au regard de leurs répercussions, notamment sur les transports, la structure industrielle d'ensemble, l'organisation urbaine et l'environnement.

À cet effet :

- Énoncer une vision en matière industrielle visant à protéger l'intégrité des espaces industriels existants, favoriser leur consolidation et planifier le développement de la structure industrielle selon une approche de complémentarité et d'intégration à l'organisation urbaine et aux transports.

- Caractériser et hiérarchiser les espaces industriels en vue de préciser davantage leur vocation et leur spécialisation au regard de la structure industrielle retenue.
- Consolider les espaces industriels en tenant compte de la disponibilité existante sur l'ensemble du territoire.
- Localiser les nouvelles activités industrielles en priorité sur les terrains vacants déjà viabilisés des espaces industriels.
- Énoncer des critères généraux en matière de localisation et d'implantation des espaces industriels, afin de guider le développement dans chacune des composantes du territoire de la CMQ et d'assurer la complémentarité et l'atteinte d'objectifs visant à réduire leurs impacts sur le réseau routier supérieur, les ouvrages de traitement des eaux usées et les milieux résidentiels environnants.
- Limiter les usages industriels permis en dehors des périmètres d'urbanisation et diriger ceux-ci prioritairement vers les secteurs desservis ou prioritaires, ou vers les zones à vocation économique spécialisée.

1. On constate que l'espace inoccupé dans les zones industrielles a tendance à être comblé par des activités commerciales et des services, ce qui réduit l'espace utile pour l'implantation de concentrations industrielles structurantes.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Offrir des milieux de vie diversifiés et de qualité, adaptés à l'évolution démographique ainsi qu'aux caractéristiques socioéconomiques, notamment sur les plans de la mixité sociale et de l'intégration ethnique, qui répondent aux besoins de la population en habitation, en équipements et en services collectifs.

Intention et objectif du gouvernement

Favoriser l'adaptation du cadre de vie, des équipements et des services publics pour tenir compte du vieillissement de la population et de la diversité accrue des genres de vie.

Attentes significées à la CMQ

- Favoriser l'évolution des bâtiments, des aménagements, des équipements et des services de proximité pour le maintien d'une population plus âgée et l'intégration des différents types de ménages dans un contexte de plus grande mixité sociale et ethnique.

À cet effet :

- Encourager l'utilisation de réglementations favorables à l'évolution du cadre de vie, notamment les techniques réglementaires discrétionnaires (PIA, PAE) et les nouvelles techniques de zonage conditionnel.
- Explorer les façons de redistribuer et de réaménager les espaces ou les bâtiments municipaux de culture, sport et loisir, ainsi que l'utilisation polyvalente ou nouvelle des équipements scolaires.
- Proposer des ajustements à l'organisation spatiale des pôles urbains (centres municipaux, arrondissements, quartiers) et villageois pour en accroître l'accessibilité piétonne, la convivialité et la sécurité.
- Promouvoir et faciliter l'adaptation du stock immobilier par la rénovation, le recyclage, la restauration des maisons et logements anciens, des bâtiments industriels et institutionnels dont l'usage a cessé, des artères et des bâtiments commerciaux traditionnels, dans le respect des typologies architecturales et avec une préoccupation particulière pour les bâtiments d'intérêt patrimonial.

- Requalifier certains quartiers des banlieues les plus anciennes, notamment en y favorisant l'évolution et l'adaptation du bâti ainsi qu'une densification légère, en y implantant des services et commerces de proximité qui réduiront la dépendance à l'automobile et permettront notamment aux personnes âgées d'y demeurer.

À cet effet :

- Encourager l'implantation de formules d'habitat intergénérationnel afin de permettre l'adaptation de maisons individuelles (autrefois dites « unifamiliales »).
- Encourager l'utilisation de solutions architecturales innovatrices pour trouver des formes d'habitat satisfaisant les besoins évolutifs des ménages, ainsi que ceux des nouveaux types de ménages.
- Explorer les ajustements au zonage et à l'organisation spatiale des quartiers de banlieue pour permettre l'instauration de pôles de services de proximité axés sur l'accessibilité piétonne, la convivialité et la sécurité de fréquentation (ex. : la réutilisation éventuelle de terrains et bâtiments paroissiaux).

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère de l'Éducation aidera les commissions scolaires à offrir de meilleurs services aux citoyens des centres urbains, à l'intérieur des limites budgétaires qui lui sont prescrites.
- La Société d'habitation du Québec entend poursuivre l'amélioration de l'habitat des quartiers existants par ses différents programmes, dont le programme Rénovation Québec.
- Le ministère de la Culture et des Communications entend exiger la tenue de concours d'architecture pour la construction et la rénovation d'équipements collectifs dans une perspective d'excellence et d'exemplarité.

- Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole offre un soutien par l'intermédiaire des programmes Renouveau urbain et villageois ainsi qu'Infrastructures-Québec pour les immeubles communautaires.

Intention et objectif du gouvernement

S'assurer d'une offre de logements variés, abordables, faciles d'accès et de qualité répondant aux capacités financières et aux besoins diversifiés de la population.

Attentes significées à la CMQ

- Accroître la disponibilité de logements à coût abordable sur tout le territoire de la CMQ, afin de répondre au nombre élevé de personnes ayant des besoins à cet égard.
- Faire en sorte que l'offre de logements atténue l'embourgeoisement (ou gentrification) et permette aux résidents des quartiers revitalisés de continuer d'y habiter.
- Privilégier une offre de maisons et de logements adaptés aux situations nouvelles ou en devenir que représentent le vieillissement de la population, la modification des genres de vie, la diversification des types de ménages et l'intégration des familles immigrantes.

À cet effet :

– Proposer des critères d'urbanisation qui :

- permettent une offre plus diversifiée de logements pour tous les types de ménages dans chacun des quartiers, qu'il s'agisse de projets de développement ou de rénovation;
- assurent une disponibilité de logements répondant aux besoins des familles avec enfants, dont les familles immigrantes;
- tiennent compte des besoins des ménages à faible revenu dans la revitalisation des quartiers anciens et centraux.

Soutien et engagements gouvernementaux

- La Société d'habitation du Québec entend poursuivre sa participation à l'offre de logements à prix abordable permettant de répondre aux besoins plus diversifiés des ménages dans les quartiers existants, par ses programmes d'aide à l'habitation et à l'amélioration de l'habitat.

Intention et objectif du gouvernement

Redynamiser et réhabiliter en priorité les secteurs dévitalisés ou en voie de dévitalisation, notamment les quartiers urbains centraux ou ancestraux, les noyaux villageois, les artères commerciales et les zones industrielles vétustes.

Attentes significées à la CMQ

- Encourager les actions visant à remédier à la dégradation des secteurs centraux ou ancestraux et les inscrire dans une perspective de revitalisation et de renforcement en y maintenant, en y améliorant et en y implantant des équipements structurants et porteurs de développement.
- Poursuivre la réhabilitation urbaine et la mise en valeur du patrimoine en accordant une attention prioritaire aux quartiers, aux secteurs et aux ensembles où le vieillissement du stock immobilier et le bouleversement des structures urbaines ont compromis l'attrait et la vitalité des milieux et ont entraîné une défavorisation sociale.
- Encourager la revitalisation des artères commerciales et de services des quartiers urbains, des lieux centraux des arrondissements et des noyaux villageois.
- Intervenir de façon concertée, non seulement sur l'environnement physique et bâti en recyclant et en réhabilitant les bâtiments et les infrastructures, mais en agissant aussi sur la vitalité sociale, culturelle et économique des milieux.
- Privilégier la requalification de l'espace public dans ces secteurs.

À cet effet :

- Cibler les quartiers urbains centraux, les noyaux villageois, les artères commerciales dévitalisées et les zones industrielles vétustes qui devront faire l’objet d’une intervention particulière en matière de revitalisation et établir un ordre de priorité.
- Énoncer des règles générales, notamment en matière de zonage, et définir les critères applicables à l’urbanisation de ces secteurs ou une stratégie visant par exemple à y diriger de façon exclusive certains types d’activités dans une optique de redynamisation, à y favoriser la mixité des fonctions afin d’y attirer davantage de familles, ou autres.
- Prévoir des mesures incitatives à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur des secteurs, des ensembles ou des biens patrimoniaux.
- Définir des critères de réaménagement urbain, de rénovation du cadre bâti et de développement afin de tenir compte du caractère architectural et patrimonial spécifique de chaque secteur.
- Prévoir des prescriptions d’aménagement visant à préserver une proportion suffisante d’espaces verts à proximité de toute fonction résidentielle, commerciale, institutionnelle et industrielle afin de favoriser une qualité de vie.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole :
 - entend considérer le soutien au milieu municipal en matière de revalorisation socioéconomique des quartiers anciens lors de l’élaboration de nouveaux programmes relatifs à la revitalisation ou au renouveau urbain;
 - offre un soutien par le programme Renouveau urbain et villageois accessible selon des critères de défavorisation pour plusieurs des quartiers dévitalisés ou en voie de dévitalisation sur le territoire de la CMQ;
 - contribue également au financement d’organismes voués à la revitalisation urbaine commerciale.

- Le ministère de la Culture et des Communications entend poursuivre son programme de Soutien aux équipements culturels, notamment en ce qui concerne l’implantation ou la rénovation des bibliothèques publiques. De plus, il entend poursuivre l’application de la Loi sur les biens culturels dans la gestion des cinq arrondissements historiques et des monuments classés.
- Le ministère de l’Éducation du Québec s’engage à circonscrire le potentiel d’accueil des bâtiments scolaires des quartiers centraux, à maintenir les services jugés nécessaires et à informer la CMQ de l’usage qui sera fait des espaces excédentaires.
- Les municipalités intéressées par un projet d’enfouissement (volet sous la responsabilité d’Hydro-Québec) du réseau de distribution peuvent faire une demande au bureau d’Hydro-Québec de leur territoire. Une fois le projet défini, Hydro-Québec soumet à la municipalité un rapport technique et économique à partir duquel les parties pourront convenir, le cas échéant, d’un partage des coûts et des responsabilités en matière d’ingénierie et de réalisation des travaux. Par ailleurs, pour la réalisation des projets de distribution et d’amélioration des réseaux existants, Hydro-Québec a élaboré et applique, depuis quelques années, un processus d’évaluation environnementale interne qui facilite l’intégration de ses réseaux de distribution de l’électricité à l’environnement, notamment dans les milieux sensibles.

Sommaire de la situation, des enjeux et des défis à relever

L'orientation qu'a prise le développement du territoire, au cours des quarante dernières années, exprimée par les faibles densités d'occupation, la dispersion des activités et l'étendue du réseau autoroutier, a nettement favorisé l'utilisation de l'automobile au détriment du transport en commun ou, simplement, de la marche. Sur le territoire de la CMQ, 90 % des déplacements sont effectués en automobile, et la part modale du transport en commun est en décroissance constante depuis 1990. Cette nette dépendance à l'automobile, combinée à l'accroissement constant et projeté des déplacements liés aux modes de vie de la population, engendre des problèmes de fluidité sur les réseaux routiers, tant supérieur qu'artériel, ainsi que des points de conflit entre ceux-ci. À ces pressions sur le réseau routier s'ajoutent celles suscitées par l'augmentation accentuée du volume de marchandises transportées par camion issue de l'activité économique de la région métropolitaine et de sa situation de carrefour stratégique de transit vers et en provenance des régions du Québec ainsi que des États-Unis.

De fait, des problèmes de plus en plus importants de sécurité, de bruit, de fluidité et, à certains endroits, de congestion se manifestent, ainsi qu'une augmentation de la pollution atmosphérique et de l'émission de gaz à effet de serre. Si rien n'est fait, l'on prévoit une augmentation du nombre de voitures et de camions en circulation et des nuisances liées au transport routier.

Enfin, malgré la présence d'équipements et d'infrastructures ferroviaires, portuaires et aéroportuaires stratégiques majeurs, on observe une sous-utilisation de ces modes de transport qui présentent pourtant des potentiels importants pour le développement de l'économie métropolitaine.

Ce court bilan montre l'ampleur des défis à relever en matière de transports. La dépendance à l'automobile et les nuisances et problèmes environnementaux qui en découlent imposent de miser sur le transport en commun. Il y a également nécessité d'améliorer le réseau routier afin de le rendre plus fluide et sécuritaire et d'y favoriser l'intégration harmonieuse d'autres modes de déplacement que l'automobile individuelle (marche, bicyclette, autobus). Cela doit se traduire par une multitude d'actions coordonnées découlant d'une vision métropolitaine des problèmes et des solutions en transport, en relation avec l'aménagement du territoire, le développement économique et l'environnement.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Réaliser une planification intégrée des transports et de l'aménagement du territoire qui donne la priorité au transport collectif, favorise l'intermodalité et optimise l'utilisation des équipements, infrastructures, systèmes et réseaux de transport existants, tout en soutenant le développement socioéconomique et en protégeant l'environnement et le cadre bâti.

Intention et objectif du gouvernement

Privilégier le développement du transport collectif et des modes de déplacement réduisant l'utilisation individuelle de l'automobile.

Attentes significées à la CMQ

- Coordonner et faciliter l'intégration fonctionnelle et la complémentarité des réseaux de transport collectif, incluant la traverse Québec-Lévis, en visant plus particulièrement l'amélioration des liens et du service entre les deux rives du fleuve et avec les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans.

À cet effet :

- Témoigner d'une volonté manifeste de développer le réseau régional de transport collectif, d'améliorer le service offert, particulièrement dans les secteurs où l'affluence est la plus grande (parcours métrobus, corridors réservés sur la rive sud et desserte des principaux centres d'activité ou pôles d'emploi), et d'encourager le transfert modal (par exemple, en prévoyant des stationnements incitatifs en divers nœuds ou points de jonction avec le réseau de transport collectif).
- Collaborer avec les autres partenaires aux analyses d'opportunité préalables à la mise en place d'un mode plus performant de transport collectif, en ce qui a trait à la capacité et à la rapidité, qui permettrait notamment d'offrir un autre choix aux automobilistes dans les axes les plus achalandés de l'agglomération, tout en apportant une solution durable aux engorgements observés aux heures de pointe sur le réseau autoroutier ainsi que sur les ponts.
- Contribuer à la fluidité des transports en commun, notamment en prévoyant la réalisation de voies réservées pour le transport en commun et le covoiturage sur les axes majeurs de transport.

- Mettre en place une politique métropolitaine de stationnement favorisant la réduction de l'utilisation de l'automobile individuelle pour les déplacements aisément réalisable par le réseau majeur de transport collectif.
- Planifier le parachèvement du réseau cyclable de la CMQ et encourager la construction de voies piétonnes, ce qui favorisera un plus grand nombre de déplacements par des modes de transport non motorisés. À cet égard, il est préconisé de mettre en place un réseau cyclable, en site propre, ou du moins sécuritaire, reliant les lieux de résidence et les principaux pôles d'emploi ou d'étude.

Par ailleurs, le gouvernement invite la CMQ à soutenir la mise en place de mesures incitatives en faveur du transport collectif, tant auprès des entreprises que des usagers.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère des Transports entend :
 - accorder la priorité à la consolidation et à l'amélioration du transport en commun, notamment en favorisant la mise en place d'un réseau régional de transport en commun (liens interrives), incluant la traverse Québec-Lévis, et la consolidation du réseau de transport en commun dans les axes et secteurs les plus achalandés (amélioration des parcours métrobus et de la desserte reliant les principaux centres d'activité sur le territoire), ainsi qu'en collaborant aux analyses d'opportunité préalables à la mise en place d'un mode plus performant de transport collectif, en ce qui a trait à la capacité et à la rapidité, ce qui permettrait d'offrir un autre choix aux automobilistes dans les axes les plus achalandés de l'agglomération, tout en apportant une solution durable aux engorgements observés aux heures de pointe sur le réseau autoroutier ainsi que sur les ponts;
 - revoir le cadre financier du transport en commun afin qu'il soit en mesure de garantir le maintien et le développement des réseaux de transport en commun¹;

1. Le ministre des Transports a nommé un mandataire pour étudier cette question dans la région métropolitaine de Québec, consulter les divers partenaires intéressés, proposer des solutions et lui formuler des recommandations. Le mandataire devra présenter ses recommandations au plus tard le 20 décembre 2002.

- poursuivre, avec les partenaires, l’analyse de l’aménagement de voies réservées sur l’autoroute Laurentienne ainsi que sur l’approche sud du pont de Québec;
- soutenir l’achèvement du réseau cyclable de la région métropolitaine;
- promouvoir la création de « programmes employeurs » pour le transport en commun et le covoiturage.

Par ailleurs, le gouvernement entend soutenir la CMQ et les partenaires municipaux dans l’adoption et la mise en œuvre d’une politique métropolitaine de stationnement qui viendrait appuyer le développement du transport en commun, en donnant notamment l’exemple à titre de grand employeur.

Intention et objectif du gouvernement

Harmoniser les interventions en transport et optimiser l’utilisation des réseaux existants, leur fluidité et leur fonctionnalité, de façon à restreindre les besoins d’implantation de nouvelles infrastructures routières.

Attentes significatives à la CMQ

- Assurer la consolidation et l’optimisation des réseaux routiers existants en tenant compte des objectifs d’accessibilité et de mobilité, du vieillissement des infrastructures et de leur nécessaire adaptation aux normes en vigueur.
- Analyser la configuration et la hiérarchisation du réseau de transport routier actuel et planifier l’achèvement et un meilleur maillage des boulevards urbains afin de créer, à l’échelle métropolitaine, un réseau artériel efficace et plus fluide qui complétera et soutiendra le réseau autoroutier.
- Assurer une meilleure gestion des corridors routiers, entre autres en instaurant un contrôle plus rigoureux des accès et une utilisation du sol en bordure de ces corridors compatible avec leur vocation.
- Voir à la mise en place de mesures limitant la congestion automobile sur les ponts et facilitant leur utilisation par le transport en commun.

Par ailleurs, le gouvernement souhaite que la CMQ prenne le leadership d’organiser, en partenariat avec les acteurs intéressés et les citoyens, une concertation sur l’harmonisation des politiques et des interventions en transport, tant pour ce qui est de la circulation que pour ce qui est du stationnement et du camionnage qui doivent être pensés dans un esprit métropolitain.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère des Transports entend :
 - étudier diverses mesures pour une meilleure utilisation du réseau autoroutier de la région métropolitaine comme de réaménager certains échangeurs stratégiques, notamment l’échangeur Charest et du Vallon;
 - améliorer les axes routiers par les interventions suivantes :
 - corriger le goulot d’étranglement sur l’autoroute Henri-IV à la hauteur des échangeurs Charest et Hamel;
 - améliorer l’écoulement de la circulation sur l’autoroute Félix-Leclerc (A-40) dans les secteurs des intersections avec les autoroutes du Vallon et Laurentienne;
 - parachever la réfection de l’échangeur sud des ponts de Québec et Pierre-Laporte;
 - réaménager l’échangeur de la route Lagueux sur l’autoroute Jean-Lesage (A-20) dans le quartier Saint-Nicolas de la ville de Lévis;
 - réaménager l’échangeur des autoroutes Charest et du Vallon;
 - réaménager l’échangeur Charest et Duplessis;
 - construire un nouveau tronçon de la route 367 dans Saint-Augustin;
 - revoir l’aménagement de l’autoroute Duplessis pour favoriser son intégration au milieu environnant;
 - doubler les voies de l’autoroute Laurentienne à Stoneham;
 - parachever le réaménagement du boulevard Sainte-Anne;
 - réaménager l’axe des routes 116 et 132 entre l’autoroute 20 et le pont de Québec, dans le quartier Saint-Nicolas à Lévis;

- aménager, en partenariat avec les municipalités intéressées, des artères de transition et promouvoir le partenariat avec les municipalités pour le financement des infrastructures routières entre le réseau stratégique et le réseau local;
- réhabiliter les échangeurs actuels et limiter, au moins jusqu’en 2011, la construction de nouveaux échangeurs afin de stabiliser la pression sur les autoroutes qui supportent actuellement une part importante de la circulation locale, à l’exception toutefois de l’aménagement éventuel d’un échangeur à l’intersection de l’autoroute Henri-IV et de l’avenue Industrielle, pour des raisons de sécurité;
- conserver les emprises qui ont été acquises pour le prolongement de certaines autoroutes en fonction des besoins liés à l’évolution de la circulation et retenir à cet égard les mesures suivantes :
 - autoroute Félix-Leclerc : en réévaluer le prolongement vers l’ouest, entre l’autoroute Henri-IV et la route 367, dans le cadre de l’analyse globale de l’axe stratégique constitué des autoroutes Henri-IV et Félix-Leclerc;
 - autoroute Henri-IV, au nord de l’avenue Industrielle : conserver l’emprise actuelle afin de préserver la fonctionnalité de l’axe et d’éviter l’usage incontrôlé des terrains riverains;
 - autoroute du Vallon : remettre à la Ville de Québec l’emprise de l’autoroute du Vallon au nord de l’avenue Chauveau, qui sera convertie en un boulevard urbain.

Intention et objectif du gouvernement

Favoriser l’efficacité du transport de marchandises et l’accroissement des activités portuaires, aéro-portuaires et ferroviaires par le développement de l’intermodalité.

Attentes significées à la CMQ

- Planifier et voir à la mise en place d’un réseau métropolitain de camionnage facilitant la fonction de transit du réseau autoroutier, notamment dans l’axe est-ouest. On devra prévoir la complémentarité du réseau municipal et du réseau de transit autoroutier de manière à soulager ce dernier. Il conviendra de déterminer quel sera le réseau de camionnage intramunicipal et quel sera le réseau intermunicipal et d’englober les liens avec les MRC ou les territoires environnants.
- Préserver la fonctionnalité des équipements et infrastructures de transport structurants, leur accès et leur mise en réseau pour renforcer leur rôle dans le développement de l’économie. Entre autres, l’accès au port et à l’aéroport doit demeurer le plus fluide possible, et les corridors ferroviaires doivent être préservés.
- Collaborer à l’élaboration de la stratégie de développement portuaire pour la région métropolitaine, stratégie qui s’intégrera à la Politique de transport maritime et fluvial.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère des Transports entend :
 - soutenir la constitution d’un réseau de camionnage intermunicipal unique, notamment par l’application de sa Politique de circulation des véhicules lourds sur le réseau routier municipal;

- élaborer, avec les partenaires municipaux, un cadre de gestion visant à préserver la fonctionnalité des axes d'accès à l'aéroport et au port;
- poursuivre le programme de subventions aux chemins de fer d'intérêt local afin d'accroître l'utilisation du rail pour le transport des marchandises;
- élaborer une stratégie de développement portuaire pour la région métropolitaine qui s'intégrera à la Politique de transport maritime et fluvial, laquelle sera complétée par un programme d'aide au transport maritime et à la traverse;
- collaborer à l'élaboration d'un plan de développement du transport aérien;
- soutenir la concertation en transport avec les partenaires.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère des Transports entend :
 - maintenir un plan d'intervention en sécurité routière permettant d'analyser et de corriger les points les plus dangereux;
 - adopter une nouvelle approche en matière de gestion de la végétation dans les corridors routiers;
 - mettre en œuvre les mesures prévues au plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques;
 - réduire et protéger les zones exposées au bruit, notamment par la mise en œuvre de sa Politique sur le bruit routier en partenariat avec les municipalités;
 - réaliser les travaux inscrits au plan d'action de la capitale en partenariat avec la Commission de la capitale nationale du Québec.

Intention et objectif du gouvernement

Réduire les impacts du transport sur l'environnement, la santé et la qualité de vie des citoyens et favoriser l'amélioration de la sécurité de ses usagers.

Attentes significatives à la CMQ

- Réduire, par les aménagements appropriés et une meilleure gestion de l'urbanisation, les impacts du réseau de transport sur les milieux naturels ainsi que la pollution sonore et atmosphérique.
- Contribuer à l'amélioration de la sécurité des usagers du réseau de transport, notamment aux points de conflit entre le réseau autoroutier et le réseau secondaire.
- Planifier l'embellissement et l'harmonisation des abords des axes routiers formant le réseau métropolitain principal.

Sommaire de la situation, des enjeux et des défis à relever

L'économie de la CMQ est profondément marquée par la prédominance du secteur tertiaire qui représente plus de 86 % des emplois. L'administration publique demeure encore le plus gros employeur de la région métropolitaine. Cette prédominance fragilise la structure économique. Sa vulnérabilité est devenue manifeste au début des années 90 alors qu'il a fallu composer avec de nombreuses pertes d'emploi résultant de la réorganisation de l'administration publique.

Les entreprises présentes sur le territoire de la CMQ font de plus en plus face à des concurrents internationaux profitant des avancées que procure l'assimilation des nouvelles technologies. Dans un contexte de mondialisation, il importe de développer une capacité concurrentielle et une grande compétitivité. Par ailleurs, la CMQ éprouve de la difficulté à attirer et à retenir des travailleurs stratégiques et une main-d'œuvre qualifiée issus de l'immigration pour mieux répondre aux nouveaux besoins du marché du travail et favoriser les échanges internationaux. De même, elle a de la difficulté à demeurer attrayante pour certains segments de la population. À cet égard, rappelons qu'au cours de la période 1991-2001, le solde migratoire a été négatif pour la classe d'âge de 25-44 ans, c'est-à-dire que le nombre de personnes de ce groupe d'âge qui ont quitté le territoire de la CMQ pour s'établir ailleurs est plus élevé que le nombre de personnes qui sont venues s'y établir.

En réaction à cette situation, une restructuration et une diversification de l'économie ont été amorcées et sont

aujourd'hui bien engagées. Il est impérieux qu'elles se poursuivent pour développer davantage l'emploi et sa diversité, et accroître le pouvoir d'attraction de la CMQ. Pour cela, une vision commune et rassembleuse du développement économique doit émerger entre les multiples partenaires. Cette vision doit contribuer à un meilleur positionnement de l'économie métropolitaine et à un plus grand rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

Les défis à relever sont multiples et d'importance. Il convient, en priorité, d'accentuer la diversification économique orientée vers les hautes technologies et l'économie du savoir. Ces secteurs de pointe sont complémentaires aux secteurs plus traditionnels de l'économie. Parallèlement, ces derniers doivent pouvoir s'adapter aux nouvelles exigences et aux nouvelles ouvertures de la mondialisation. Ils doivent être soutenus dans l'appropriation des nouvelles pratiques ou technologies les rendant plus concurrentiels.

Pour relever ces défis, la région métropolitaine de Québec possède de nombreux atouts dont elle pourrait davantage tirer profit. On peut citer, par exemple, son emplacement stratégique, la richesse et la diversité des ressources et potentiels que recèle son territoire, un milieu universitaire et collégial important, de nombreux centres de recherche, la qualité de la vie culturelle, des infrastructures de transport de qualité ainsi que des outils diversifiés d'appui aux entrepreneurs.

Enfin, la mise en place de la CMQ doit permettre l'harmonisation des différentes planifications stratégiques en matière de développement économique sur son territoire et favoriser la convergence et la complémentarité des interventions pour accroître la vigueur de l'économie et en faire bénéficier l'ensemble de sa population.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Assurer l'harmonisation, la cohésion d'ensemble et la complémentarité des planifications et des interventions en matière de développement économique, de manière à contribuer au renforcement de l'économie de la CMQ et de chacune de ses cinq composantes, à améliorer la position concurrentielle des entreprises et à favoriser un plus grand rayonnement à l'échelle nationale et internationale en comptant, entre autres, sur un apport accru de l'immigration.

Intention et objectif du gouvernement

Assurer l'émergence d'une vision stratégique commune du développement économique de la CMQ ainsi que l'efficacité de la structure d'appui à ce développement.

Attentes significées à la CMQ

- Établir une vision stratégique et un plan des grands enjeux du développement économique de son territoire qui soient rassembleurs et partagés par les élus municipaux et gouvernementaux, le milieu des affaires et les partenaires socioéconomiques, et qui contribuent au renforcement de l'économie de la Communauté et de chacune de ses cinq composantes.
- Concourir à l'harmonisation des planifications stratégiques en économie sur le territoire de la Communauté, aux adaptations requises et à l'arrimage des diverses interventions.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le gouvernement entend appuyer la mise en place, en concertation avec les élus municipaux de la CMQ, les partenaires socioéconomiques et les entreprises, d'un nouveau modèle d'appui au développement économique qui comporte :
 - la création d'une table métropolitaine de concertation réunissant des acteurs des secteurs public et privé;
 - le regroupement et la coordination du soutien au développement technologique et manufacturier au sein d'un organisme métropolitain;
 - le renforcement du rôle des centres locaux de développement (CLD);
 - la précision du rôle des services municipaux de développement économique.

- Le gouvernement entend prendre les moyens pour assurer une coordination et une harmonisation interrégionales à l'échelle métropolitaine permettant, entre autres, de concilier les planifications stratégiques régionales et les ententes-cadres.

Intention et objectif du gouvernement

Contribuer au positionnement et au rayonnement économique de la Communauté métropolitaine de Québec à l'échelle nationale et internationale en comptant, entre autres, sur un apport accru de l'immigration.

Attentes significées à la CMQ

- Exercer un leadership dans la promotion économique internationale de la région métropolitaine et de ses produits.
- Contribuer à faire de Québec une destination internationale sur le plan touristique, notamment par le développement du tourisme quatre saisons et du tourisme d'affaires, ainsi que par la concentration d'activités à caractère international.
- Soutenir la politique d'immigration et mettre en place les conditions favorables à l'attraction et à la rétention de travailleurs stratégiques et d'une main-d'œuvre qualifiée issus de l'immigration, afin de mieux répondre aux nouveaux besoins du marché du travail et de favoriser les échanges internationaux.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche entend promouvoir les produits et l'expertise de la CMQ à l'extérieur du Québec, notamment en offrant aux entreprises un soutien financier et technique adapté, en contribuant à la réalisation de missions, d'études de marché, de négociation d'alliances stratégiques ou à l'accueil de partenaires étrangers, et en associant à ses missions commerciales des représentants du milieu scientifique.
- Tourisme Québec entend poursuivre ses efforts pour contribuer au développement de l'offre touristique et améliorer le réseautage des produits dans leur commercialisation sur les marchés extérieurs.
- Le Bureau de la Capitale-Nationale entend soutenir des actions de promotion économique internationale de la région métropolitaine et de ses produits.
- Le ministère de la Culture et des Communications entend poursuivre ses interventions concernant la promotion et le rayonnement, au Québec et à l'étranger, des activités liées à la culture et aux communications.

Intention et objectif du gouvernement

Accentuer le mouvement de diversification de l'économie tourné vers les hautes technologies et l'économie du savoir, notamment par le développement des filières stratégiques existantes et en émergence.

Attentes significatives à la CMQ

- S'approprier les filières porteuses de croissance, en suivre l'évolution et contribuer à la mise en place des conditions propices à leur développement.
- Apporter une attention particulière à la disponibilité d'espaces possédant des caractéristiques appropriées pour les entreprises du secteur tertiaire moteur et pour les centres de recherche, incluant l'identification et la reconnaissance de pôles de développement technologique sur son territoire.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre la diversification engagée dans la Politique relative à la capitale nationale, notamment son volet sur la stratégie de diversification économique de la capitale, et dans l'entente-cadre de développement de la région de la Capitale-Nationale.
- La Conférence administrative régionale de la Chaudière-Appalaches s'engage à souligner l'importance accordée à la diversification de l'économie, à la haute technologie et à l'économie du savoir, notamment sur le territoire de la ville de Lévis, en les intégrant aux priorités de développement et aux objectifs de l'entente-cadre qui devrait être signée au début de 2003.
- Le Bureau de la Capitale-Nationale et le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche s'engagent à appuyer la CMQ, ainsi que les organismes de soutien au développement économique, dans les analyses de l'évolution de l'économie de la région métropolitaine, notamment en ce qui concerne les filières porteuses.
- Le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche s'engage à soutenir les institutions du savoir de la région métropolitaine de Québec : centres de liaison et de transfert, centres collégiaux de transfert de technologie, universités, centres de recherche et autres, notamment dans les domaines identifiés comme filières porteuses.
- Le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche entend contribuer au développement de la connaissance et des stratégies dans les secteurs cibles de la diversification.

Intention et objectif du gouvernement

Encourager la recherche et développement ainsi que l'appropriation des technologies et des pratiques augmentant la valeur ajoutée de manière à permettre l'adaptation des entreprises aux exigences et aux ouvertures de la mondialisation, notamment pour les activités manufacturières et l'exploitation des ressources naturelles.

Attentes significées à la CMQ

- Faciliter la réalisation de projets d'investissement structurants, notamment dans les activités de 2^e et de 3^e transformation et dans les secteurs intégrant un haut niveau de technologie.
- Encourager l'innovation et l'adaptation ainsi que l'insertion dans le milieu de formules novatrices.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche entend contribuer à accélérer l'industrialisation de la région métropolitaine, notamment en aidant à l'appropriation des technologies et des pratiques augmentant les productions à valeur ajoutée.

Intention et objectif du gouvernement

Accroître la contribution des équipements et des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires et ferroviaires au développement économique.

Attentes significées à la CMQ

- Contribuer à la préservation des infrastructures stratégiques de transport et à une meilleure adéquation des réseaux de transport à l'activité économique.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le gouvernement entend contribuer au développement des activités portuaires, aéroportuaires et ferroviaires ainsi qu'à leur apport à l'économie de la CMQ, notamment en assurant une meilleure fluidité et desserte du réseau de transport lié à ces équipements.

Sommaire de la situation, des enjeux et des défis à relever

L'agriculture fait partie du paysage économique, social, historique et culturel de la CMQ depuis plus de 300 ans. En ce sens, nous pouvons parler de patrimoine agricole. L'agriculture a marqué et continue de distinguer l'espace rural sur les plans de l'organisation spatiale, de l'architecture et des paysages, tout particulièrement dans les noyaux villageois des MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans. De plus, elle constitue un important levier du développement économique métropolitain. En effet, le secteur agroalimentaire contribue dans une proportion de 10 % à l'activité économique et de 10 % à l'emploi. Le territoire agricole et les activités agroalimentaires de la CMQ s'inscrivent dans un contexte essentiellement urbain et périurbain, présentant à la fois des contraintes et des perspectives, des possibilités de conflit et de complémentarité, avec ce que cela exige de concertation, de planification et de vision du développement.

Ce patrimoine agricole, c'est d'abord la présence d'une assise territoriale essentielle à sa survie. La zone agricole métropolitaine couvre actuellement près de 92 000 hectares, ce qui représente environ 28 % du territoire. Au cours des vingt dernières années (1981–2001), l'étalement urbain a réduit de 4 903 hectares la zone agricole, aliénant plusieurs des meilleures terres de la région. Il est donc essentiel d'en assurer l'intégrité. Répartie sur le territoire des villes de Québec et de Lévis ainsi que des trois MRC de la CMQ, cette zone présente des particularités qui exigent une approche modulée d'aménagement et de développement, selon qu'il s'agit de secteurs agricoles enclavés dans le tissu urbain, de secteurs agricoles homogènes et dynamiques, d'espaces en friche ou encore de secteurs constitués d'établissements ou de sous-couvert forestier.

Ce patrimoine agricole est également caractérisé par la diversité de ses activités agricoles et agroalimentaires et de celle de ses entreprises et de leurs circuits de commercialisation. En plus des activités agricoles dites traditionnelles, la CMQ se démarque notamment par ses cultures maraîchères, ornementales et fruitières indigènes, ses élevages non traditionnels en relation avec l'agrotourisme, ses produits à valeur ajoutée, la mise en valeur de son patrimoine rural et de ses paysages agraires ainsi que par d'autres potentiels à développer, notamment l'agrotourisme et les produits nutraceutiques¹. L'environnement biophysique, économique et social étant favorable à l'expansion de l'agriculture, les vingt prochaines années devraient permettre une plus grande expression des secteurs agricole et agroalimentaire, particulièrement s'ils profitent des infrastructures de recherche, des institutions d'enseignement et des services aux entreprises de haut calibre.

Un autre atout est que l'agriculture bénéficie de la proximité d'un marché en croissance de plus de 700 000 habitants, toujours plus nombreux à exiger des aliments variés, frais, biologiques et de spécialité. Renommée, la restauration gastronomique incite, voire oblige, au dépassement pour obtenir des produits nouveaux, distinctifs et de grande qualité. Enfin, il y a une tendance marquée de la population à rechercher des espaces naturels et des paysages ruraux de qualité pour des activités touristiques, récréatives et éducatives.

Par ailleurs, durant la dernière décennie, les citoyens, les groupes, les élus et les gouvernements ont démontré leur souci que l'agriculture soit respectueuse de l'environnement, des milieux naturels et des autres ressources. Pensons aux préoccupations soulevées par la production porcine et au mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'examiner l'ensemble de

1. Produits nutraceutiques : produits fabriqués à partir d'aliments, mais rendus sous diverses formes médicales et reconnus pour leurs bienfaits physiologiques et la protection qu'ils offrent contre les maladies chroniques (Santé Canada).

cette question¹. L'été 2002 a également été instructif quant à l'importance de pouvoir compter sur un approvisionnement en eau suffisant pour irriguer les cultures. La MRC de L'Île-d'Orléans a particulièrement été touchée par cette carence. Vu les impacts appréhendés des changements climatiques, la gestion de l'eau constitue de plus en plus une composante stratégique pour le développement durable de l'agriculture. Pareillement, le sol est le substrat vivant pour la culture et l'élevage. Sa détérioration, son appauvrissement et son érosion sont des risques qu'on ne peut ignorer. Finalement, en milieu agricole, la végétation, les boisés, la faune ainsi que les milieux naturels fragiles et

les paysages d'intérêt patrimonial et esthétique ne peuvent souffrir d'un manque de vigilance quant à leur protection et à leur mise en valeur.

Dans ce contexte et compte tenu notamment des nombreuses interfaces avec les dimensions économique, sociale et environnementale, la réflexion et la concertation s'imposent dans les choix de planification et de développement. Il est impératif de redécouvrir l'importance de la présence et de la contribution de l'agriculture, de miser sur une approche d'agriculture périurbaine et de susciter le développement de ses nombreux potentiels pour en faire profiter davantage la collectivité.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Valoriser et appuyer le développement des secteurs agricole et agroalimentaire, et mettre en valeur les différents potentiels agricoles du territoire, avec le souci de contribuer à la prospérité et au bien-être de la collectivité.

Intention et objectif du gouvernement

Maintenir l'intégrité de la zone agricole et assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et des usages non agricoles.

Attentes significées à la CMQ

- Conserver intacte la zone agricole et favoriser la préservation des secteurs agricoles en zone urbaine et de ceux constituant une inclusion agricole².
- Accorder la priorité aux activités et aux entreprises agricoles en zone agricole, notamment en évitant l'implantation d'usages non agricoles, sauf pour des situations exceptionnelles qui devront être encadrées et justifiées.
- Assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles en zone agricole et l'interface des secteurs agricoles et des secteurs bâtis.

- Adopter et mettre en œuvre des mesures favorisant la complémentarité des mandats et des interventions du comité consultatif agricole métropolitain avec ceux des comités consultatifs agricoles existant dans les villes de Québec et de Lévis et dans les trois MRC.

Par ailleurs, le gouvernement invite la CMQ à analyser les facteurs qui restreignent le maintien et le développement de l'agriculture dans les milieux urbains et périurbains et à trouver, avec les acteurs intéressés, des pistes de solution.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation entend :
 - aider la CMQ dans la connaissance de son territoire agricole en contribuant à la caractérisation de la zone agricole et des activités agricoles;
 - soutenir le comité consultatif agricole métropolitain et les comités consultatifs agricoles des villes et des MRC constituantes dans l'analyse des problèmes de cohabitation afin d'élaborer, avec les acteurs intéressés, des solutions acceptables socialement.

1. Le BAPE a reçu, le 3 juillet 2002, le mandat de tenir une consultation et de créer une commission sur le développement durable de la production porcine au Québec. Cette commission devra établir le cadre de développement durable de la production porcine en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Elle devra aussi examiner les modèles de production présents au Québec au regard de leurs forces et de leurs faiblesses ainsi que des impacts sur les milieux rural et agricole et sur le secteur de la transformation. À cette fin, la commission devra plus particulièrement proposer un ou des modèles de production favorisant une cohabitation harmonieuse des activités en considérant les conditions propices au développement de la production porcine dans le respect de l'environnement. Elle devra remettre son rapport, contenant ses constatations et son analyse, au plus tard le 15 septembre 2003.

2. Sur le territoire de la CMQ, 10 % des exploitations agricoles se situent en zone urbaine ou constituent une inclusion agricole en zone non agricole.

Intention et objectif du gouvernement

Développer le territoire agricole et les secteurs agricole et agroalimentaire de manière à tirer profit de l'environnement urbain et à en faire bénéficier ce dernier.

Attentes significées à la CMQ

- Analyser la problématique agricole sur son territoire, s'interroger sur le sens du développement de l'agriculture souhaité en relation avec la protection de l'environnement, des milieux naturels et des autres ressources et énoncer une vision d'ensemble de cette agriculture.
- Examiner les enjeux relatifs à une agriculture multifonctionnelle, novatrice, dynamique et adaptée aux contextes périurbain, socioéconomique et environnemental.
- Élaborer une planification stratégique métropolitaine du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de manière que ces secteurs contribuent davantage à la prospérité de la région et au bien-être de sa population. Cette planification spécifique de l'agriculture et de l'agroalimentaire devra permettre, notamment, de préciser et d'adapter les priorités d'intervention dans le contexte d'un environnement urbain et périurbain.

Par ailleurs, le gouvernement incite la CMQ à répertorier et à protéger les caractéristiques des terroirs agricoles et de leurs produits.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation entend :
 - mobiliser davantage ses ressources professionnelles et financières pour orienter et dynamiser des activités agricoles et agroalimentaires qui soient valorisantes pour le territoire et ses habitants, dans le contexte d'un environnement urbain et périurbain;
 - favoriser, par ses politiques, ses programmes et son expertise technico-économique, le développement et l'adaptation des entreprises agricoles évoluant au sein de la CMQ ainsi que le développement d'activités agricoles et agroalimentaires diversifiées et multifonctionnelles;
 - inventorier et caractériser les espaces agricoles, en friche ou sous-exploités et proposer des mesures de relance des activités agricoles en collaboration avec les partenaires du milieu;
 - participer activement à la planification stratégique relative au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire qu'élaborera la CMQ et cerner les possibilités de développement.

Intention et objectif du gouvernement

Contribuer à la promotion et à la réalisation d'une agriculture diversifiée respectueuse de l'environnement et des milieux naturels et créatrice de paysages distinctifs.

Attentes significées à la CMQ

- Déterminer, en concertation avec les partenaires, des pratiques agricoles et des modèles d'aménagement de l'espace agricole qui préservent la biodiversité tout en garantissant la pérennité du territoire et la permanence des activités agricoles.
- Élaborer et mettre en œuvre des mesures de sauvegarde et de protection des espaces boisés et des milieux naturels sensibles.
- Contribuer à prévenir l'érosion des sols et à freiner la détérioration de la qualité des cours d'eau, notamment par des mesures permettant de maintenir et d'améliorer le couvert végétal et d'assurer la protection des rives.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation entend mettre en œuvre la stratégie agroenvironnementale ministérielle qui vise la conformité de toutes les exploitations agricoles avec les nouvelles normes issues du Règlement sur les exploitations agricoles d'ici 2010 et soutenir l'adoption de systèmes agronomiques intégrés et novateurs qui protègent les ressources, notamment les sols, l'eau et les boisés, de manière à en garantir l'usage pour les générations futures. D'ailleurs, il est disposé à aider la CMQ et les acteurs intéressés dans la détermination de pratiques agricoles et de modèles d'aménagement de l'espace agricole.
- La Société de la faune et des parcs entend élaborer et mettre en application en 2003 une politique de gestion intégrée des ressources touchant les milieux agricoles, en concertation avec la CMQ et les différents ministères et organismes intéressés. Elle entend également fournir de l'aide technique et financière à la réalisation de projets-pilotes de restauration d'habitats fauniques.

Sommaire de la situation, des enjeux et des défis à relever

Le territoire de la CMQ abonde en ressources et en potentiels naturels. Une grande partie des ressources naturelles se trouve sur les terres du domaine de l'État qui occupent 6 074 km² soit 64 % de la superficie totale. En majorité boisées, 92 % de ces terres sont situées dans les territoires non organisés des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré et couvrent plusieurs territoires à statut particulier tels des parcs, des réserves écologiques, des réserves fauniques, des zones d'exploitation contrôlée, etc. Les activités forestières peuvent y être réalisées sur 5 000 km². De même, les activités faunique, minière, hydraulique et récréative y sont très présentes. Si l'on ajoute à ces grands espaces les ressources sises en territoire privé, incluant la ressource agricole, l'exploitation et la mise en valeur de l'ensemble des ressources et potentiels naturels de ce territoire ont des retombées économiques substantielles. Au fil du temps, ces bassins de ressources ont participé au développement d'autres formes d'activités intéressantes sur le plan économique. Pensons aux activités de villégiature, de récréation et de plein air. Toutefois, force est de constater que sont sous-utilisés les potentiels énormes reliés aux milieux naturels pour des produits récréotouristiques ou écotouristiques moins traditionnels : randonnée pédestre et en raquettes, ski de fond, motoneige, motoquad, équitation, cyclisme, escalade, canot-kayak, camping, baignade, photographie, observation et interprétation géologiques de la faune, de la flore et des paysages, etc. Aussi, les potentiels naturels des terres publiques et privées pourraient être développés davantage et mieux intégrés les uns aux autres afin de contribuer à la diversification.

Une gestion intégrée des ressources et des potentiels naturels pour l'ensemble du territoire métropolitain serait de nature, entre autres, à accroître leur contribution au développement socioéconomique et à la qualité de vie de la population. Cependant, tant sur les terres publiques que privées, on s'en tient encore trop à des approches sectorielles qui accordent la priorité, voire l'exclusivité, à la mise en valeur d'une seule ressource. Une autre lacune réside dans la quantité d'interventions effectuées à la pièce, qui découlent d'une multitude de planifications locales et régionales. De plus, le peu ou l'absence d'arrimage entre ces dernières comporte des risques d'incohérence et neutralise les effets multiplicateurs autrement possibles. En revanche, au regard de la mise en valeur des ressources et des potentiels naturels des terres du domaine public, des efforts importants de concertation ont été consentis par le gouvernement au cours des dernières années pour tenir compte davantage de l'intérêt collectif et faciliter l'harmonisation des différentes planifications. Enfin, d'autres améliorations s'avèrent essentielles sur les plans de la concertation et de l'échange des connaissances, tout particulièrement avec les représentants municipaux, qui ont un rôle clé à jouer dans leur milieu. En effet, la participation de ces derniers aux choix et aux interventions de mise en valeur des ressources et des potentiels naturels pour l'ensemble de la région métropolitaine ne doit plus être l'exception, mais la règle.

La proximité d'un bassin de population de 700 000 habitants et la présence de milliers de visiteurs annuellement d'une part représentent un marché considérable pour la mise en valeur des potentiels naturels des terres publiques et privées et, d'autre part, exercent une pression croissante pour accéder à ces potentiels en vue de nouvelles activités

de plein air, récréatives et touristiques quatre saisons. De plus, la couronne verte et le réseau d'espaces verts et bleus à protéger et à mettre en valeur, sans oublier la possibilité d'optimiser le cadre de vie urbain et la qualité de vie déjà enviables et fort attrayants pour une main-d'œuvre spécialisée exigeante en cette matière, sont des atouts distinctifs dont bien peu de collectivités peuvent s'enorgueillir. Le rayonnement de la région métropolitaine n'en serait que plus grand.

Pour ces raisons, il devient essentiel, à l'échelle de la région métropolitaine, de pouvoir intégrer les préoccupations et harmoniser les interventions qui présentent à la fois des liens entre l'aménagement, le développement et l'environ-

nement, des interfaces entre les espaces publics et privés ainsi que des affinités entre le monde urbain et celui des ressources. Pour ce faire, il importe de viser une réelle gestion intégrée en intensifiant le dialogue entre les principaux gestionnaires et responsables en matière d'aménagement et de développement sur les préoccupations mutuelles, les enjeux et les perspectives de développement, ce qui permettrait de dégager une vision partagée de l'ensemble du territoire de la communauté afin de faire de la mise en valeur de ses ressources et potentiels naturels un projet collectif. À cet égard, la CMQ a, en vertu de son rôle et de ses responsabilités, un rôle stratégique à exercer.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Favoriser une gestion intégrée des ressources et des potentiels naturels du territoire qui permette de diversifier et d'accroître leur contribution au développement socio-économique et à la qualité de vie de la population, et d'en élargir l'accessibilité.

Intention et objectif du gouvernement

Effectuer une planification territoriale qui s'appuie sur l'utilisation polyvalente des ressources et des potentiels naturels, assure l'harmonisation des activités de conservation et de mise en valeur, facilite l'engagement des partenaires des différents milieux et favorise les effets multiplicateurs.

Attentes significatives à la CMQ

- Énoncer une vision d'ensemble de la mise en valeur des ressources et des potentiels naturels sur l'ensemble de son territoire et en examiner les enjeux de manière à permettre la diversification et l'accroissement de leur contribution au développement socioéconomique et à la qualité de vie de la population.

En outre, le gouvernement souhaite que la CMQ, de par son rôle et ses pouvoirs en matière d'aménagement et de développement, exerce un leadership auprès des nombreux acteurs du milieu pour examiner de nouvelles façons de voir et de faire en matière de planification territoriale qui s'appuient sur l'utilisation polyvalente des ressources et des potentiels naturels, facilitent l'engagement des partenaires des différents milieux et favorisent les effets multiplicateurs.

Le gouvernement propose également à la CMQ d'examiner l'opportunité de mettre en place une table de concertation métropolitaine réunissant les principaux acteurs gouvernementaux et partenaires du milieu pour mettre en commun les problèmes, les enjeux et les choix d'aménagement, de développement et d'environnement qui sont reliés à la conservation et à la mise en valeur des ressources et des potentiels naturels de l'ensemble des terres publiques et privées de son territoire. À cet égard, les principales tâches seraient de concilier les préoccupations de chacun, d'assurer l'harmonisation des activités de conservation et de mise en valeur de ces ressources et potentiels naturels, d'établir des relations entre les milieux urbains et les milieux qui fournissent les ressources, de favoriser des actions intégrées sur l'ensemble du territoire métropolitain, puis d'encourager une plus grande accessibilité des différentes clientèles aux potentiels naturels pour des activités récréotouristiques ou écotouristiques.

Enfin, le gouvernement invite la CMQ à s'engager dans les discussions relatives aux sujets suivants :

- l'élaboration des deux plans régionaux de développement des terres publiques en cours, celui de la Capitale-Nationale et celui de la Chaudière-Appalaches;
- les plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestier;

- la possibilité de délégation foncière et forestière pour la mise en valeur d'environ 50 km² de terres publiques intramunicipales sur son territoire;
- la révision, en 2006, des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée élaborés par les agences régionales de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Par ailleurs, il serait pertinent que la CMQ suive de près les réflexions et les travaux portant sur la gestion intégrée des ressources en milieu forestier public et privé afin de pouvoir obtenir des informations susceptibles de l'aider à établir sa vision d'ensemble de la mise en valeur des ressources et des potentiels naturels sur son territoire et à élaborer son schéma d'aménagement et de développement.

Soutien et engagements gouvernementaux

Les ministères et organismes sont prêts à faire un exercice conjoint avec la Communauté pour enrichir la vision d'ensemble de la mise en valeur des ressources et des potentiels naturels sur l'ensemble de son territoire. D'ailleurs, dans le souci de permettre l'intégration de préoccupations nouvelles dans les différents outils actuels et à venir, tels les planifications locales et régionales, les politiques et les programmes, ils conviennent d'examiner la maniabilité de ces outils de manière à pouvoir, au besoin, les adapter pour qu'ils contribuent à la réalisation de la vision.

- Le ministère des Ressources naturelles entend :
 - élaborer des programmes, des ententes et des outils afin de diversifier la production de biens et de services issus du milieu forestier et d'engendrer des retombées économiques supplémentaires à l'échelle locale et régionale;
 - poursuivre la mise à jour de l'information de base (usages, droits octroyés, contraintes, potentiels, etc.) en vue de dresser un portrait comportant une analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales. La CMQ peut obtenir, pour les terres publiques de son territoire, l'information pertinente pour ses choix d'aménagement et de développement. Elle peut aussi obtenir, du Secteur des mines, l'inventaire de la ressource minérale sur son territoire;
 - poursuivre le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier afin de favoriser l'aménagement multiresource sur les terres publiques et privées ainsi que le Programme d'aide à la mise en

valeur des forêts privées en vue de la réalisation des activités prévues dans les plans de mise en valeur des forêts privées élaborés par les agences régionales;

- élaborer un nouveau plan d'affectation dont les principaux objectifs sont de créer une vision prospective et cohérente de l'utilisation du territoire public et de mieux prendre en compte les intérêts et les préoccupations des partenaires concernés par l'aménagement du territoire public. Un projet-pilote est présentement en cours afin de préciser et de bonifier un nouveau concept pour le plan d'affectation. Dans l'attente de ce plan renouvelé, la CMQ peut se référer à la plus récente version du PATP des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré. De l'aide pourra aussi lui être apportée pour actualiser les informations relatives à l'affectation du territoire public compris à l'intérieur de ses limites;
- signer avec la CMQ, si elle en exprime le besoin, une entente visant la consultation de cette dernière avant la délivrance des baux d'extraction des substances minérales de surface sur les terres publiques intramunicipales déléguées.
- La Société de la faune et des parcs entend :
 - mettre sur pied, dès décembre 2002, avec le ministère des Ressources naturelles, une table régionale de concertation sur le milieu forestier dans la région de la Capitale-Nationale. Cette table, sous l'égide du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), permettra d'harmoniser les aménagements et les activités, tant sur les terres privées que sur celles du domaine de l'État, dans une perspective de développement durable. Une table régionale similaire existe dans la région de la Chaudière-Appalaches depuis la fin de l'année 2001;
 - adopter une politique de gestion intégrée des ressources touchant le milieu forestier du domaine de l'État. L'élaboration du projet de politique a permis de cerner déjà certains enjeux régionaux relatifs à la faune qui auront des incidences sur les choix liés à l'aménagement du territoire (nouvelles aires protégées, voirie forestière, etc.);
 - travailler de concert avec la CMQ et les acteurs intéressés pour accroître la connaissance des milieux forestiers sensibles et définir les modalités d'exploitation forestière assurant une gestion intégrée des ressources.

Intention et objectif du gouvernement

Accentuer la mise en valeur des ressources et des potentiels naturels ainsi que des espaces verts et bleus présentant des attraits récréatifs et touristiques significatifs, les protéger et en élargir l'accessibilité.

Attentes significatives à la CMQ

- Inventorier les sites, les territoires et les potentiels naturels d'intérêt sur l'ensemble de son territoire : boisés et paysages exceptionnels, secteurs propices à l'aménagement de corridors de boisés favorisant le déplacement de la faune sur les terres privées, etc.
- Circonscrire la couronne verte de manière à contribuer à la mise en valeur des éléments significatifs qui la composent et à veiller à l'interface entre cet espace et les milieux aussi bien urbains que fournisseurs de ressources.
- Désigner les espaces verts et bleus présentant des attraits significatifs eu égard à leurs fonctions récréative, touristique, patrimoniale et éducative.
- Reconnaître le fleuve Saint-Laurent comme un élément majeur du développement récréotouristique de son territoire et, à cet effet, se donner une vision d'ensemble qui, par des projets novateurs, favoriserait l'aménagement d'un réseau de sites ponctuels ou linéaires (ex. : parc linéaire de la côte de Beaupré, parcs locaux des chutes de la Chaudière, embouchure de l'Etchemin) et donnerait un accès public au fleuve et à ses berges, entre autres, pour des activités de baignade, d'observation de la faune et de la flore, de chasse et de pêche, de navigation de plaisance, etc.
- Prévoir des mesures de conservation et de mise en valeur pour les espaces naturels et les éléments verts et bleus désignés.
- Participer à la contribution du secteur touristique au développement, notamment en consolidant les produits touristiques majeurs par leur mise en réseau avec les espaces naturels verts et bleus et en visant l'accroissement de l'accessibilité pour les différentes clientèles.

Par ailleurs, le gouvernement suggère à la CMQ de réaliser un plan de mise en valeur des espaces verts et bleus et l'invite à s'engager dans les discussions relatives aux dossiers suivants : l'amélioration et la diversification de l'offre de services récréotouristiques dans le parc national de la Jacques-Cartier lors des travaux de la table d'harmonisation du parc; l'élaboration des plans de développement pour la ZEC Batiscan-Nelson et la réserve faunique des Laurentides; la mise en œuvre des plans de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF).

Soutien et engagements gouvernementaux

- La Société de la faune et des parcs entend :
 - mettre la faune en valeur dans de nouveaux sites, espaces ou milieux à l'aide d'activités nouvelles et traditionnelles, encourager des initiatives visant à améliorer l'accessibilité à de nouveaux espaces naturels protégés et favoriser leur mise en valeur pour des fins récréotouristiques. Des possibilités de développement en ce sens ont été envisagées dans les PDRRF des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
 - favoriser la mise en valeur de la faune en milieu urbanisé en encourageant les initiatives de protection et de réhabilitation des rives et du littoral du fleuve Saint-Laurent ainsi que des rivières les plus importantes de la CMQ;
 - centrer le développement du parc national de la Jacques-Cartier sur les activités compatibles avec la notion de conservation et celles favorisant la découverte du patrimoine naturel et culturel de la région ainsi que de ses paysages afin d'accroître la satisfaction des besoins de la population en espaces récréatifs;
 - favoriser l'intégration de l'écotourisme dans une nouvelle vision de l'utilisation de la faune : observation de la faune de la station écotouristique de Duchesnay, pêche d'hiver, observation de l'orignal dans son milieu naturel, etc. L'association nature-culture apparaît très prometteuse vu la diversité du marché et le grand intérêt de la clientèle;
 - faire connaître les possibilités de développement des ressources fauniques du territoire de la CMQ de manière à stimuler l'émergence de projets en présentant les PDRRF aux organismes et aux promoteurs susceptibles de s'engager dans la réalisation de projets et élaborer de façon exploratoire des projets phares;

- signer une entente avec la nation huronne-wendate pour le développement des potentiels économiques rattachés à la faune et à la pratique d’activités reliées à la faune dans le secteur Tourilli de la réserve faunique des Laurentides;
 - fournir à la CMQ les informations disponibles sur la faune et l’expertise nécessaire pour l’aider à concrétiser les orientations de mise en valeur proposées dans son schéma d’aménagement et de développement;
 - appuyer les efforts des comités de concertation, des groupes locaux ou des organismes voués à la conservation et à la mise en valeur du milieu naturel (la ZIP, GIRAM, les Amis de la vallée du Saint-Laurent, etc.).
- La Commission de la capitale nationale s’engage à tout mettre en œuvre pour protéger et mettre en valeur, selon ses moyens ou les partenariats établis, les boisés remarquables du territoire. À cet égard, elle a commandé une étude portant sur le potentiel du territoire de la région de Québec pour se doter d’un réseau structuré d’espaces verts et bleus qu’elle mettra à la disposition de la CMQ. Le document est intitulé *Une capitale de vert et de bleu – Vision d’avenir*.

Sommaire de la situation, des enjeux et des défis à relever

Le capital nature de la CMQ est remarquable. Eau, faune, flore et écosystèmes terrestre et hydrique contribuent à une biodiversité qui fait de la région un endroit grandement prisé par les amateurs de la nature. Également, les paysages naturels participent à la qualité de vie de la population et concourent au caractère distinctif de la capitale nationale. Relativement épargnés de la pollution et de la dégradation, l'environnement et le milieu naturel présentent cependant des problèmes nécessitant une attention particulière en matière de protection et de restauration. Par conséquent, des gestes concrets devront être posés, dont certains à court terme, pour éviter de compromettre ces éléments de grande valeur écologique, économique et sociale.

Avec le fleuve Saint-Laurent, ses principaux affluents et les lacs, l'eau est omniprésente. Patrimoine collectif et composante essentielle de la vie et de l'habitat de nombreuses espèces floristiques et fauniques, l'eau offre une quantité de potentiels pour des activités domestiques, récréatives et économiques, tant sur le plan privé que collectif, ce qui n'est pas sans créer de pressions sur cette ressource. Ce constat constitue d'ailleurs l'une des raisons qui ont amené le gouvernement à vouloir adopter incessamment une politique nationale de l'eau.

La qualité des eaux des lacs et des cours d'eau est variable. Bien que la qualité de l'eau du fleuve soit jugée satisfaisante, il subsiste des risques de contamination bactériologique et virologique dans le cas des plages de l'agglomération, principalement à cause du débordement d'eaux usées non traitées. Sur la rive nord, en aval de la rivière Saint-Charles, on constate une forte dégradation de la qualité de l'eau due principalement à la dénaturalisation de ses berges, à

son faible débit en été et aux débordements d'eaux usées non traitées. Sur la rive sud, ce sont plutôt les activités agricoles qui constituent une source importante de pollution des rivières Chaudière et Etchemin. Par ailleurs, en milieu urbanisé, il est de moins en moins rare de voir des hausses de niveau d'eau rapides et imprévisibles survenant à la suite d'orages et de pluies violentes. Ces situations résultent principalement du régime hydrique dont la dynamique de ruissellement a été perturbée par des interventions liées à la diminution des surfaces d'absorption, au déboisement, au remblayage, à l'artificialisation des rives ou au redressement ou à la canalisation de sections de cours d'eau.

La multiplicité des usages liés à l'eau, l'augmentation des conflits entre ces usages et la qualité de l'eau ainsi que la fragmentation de la gestion de l'eau entre de nombreux acteurs obligent à revoir le type de gestion actuelle en vue d'une approche intégrée s'appuyant sur une vision d'ensemble de la problématique, de la connaissance, de la concertation et de la coordination des interventions. Un des défis majeurs en matière d'aménagement du territoire pour les prochaines années sera de contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants permettant de tenir compte de l'importance stratégique de cette ressource et des multiples enjeux qui y sont rattachés pour l'alimentation en eau potable, la sécurité publique, la protection de la biodiversité, les cultures, les activités récréatives et touristiques, etc.

En général, l'air dans la région métropolitaine est de bonne qualité. Cependant, on note, au fil des ans, une augmentation de la pollution de l'air due principalement au transport routier et à l'incinération des matières résiduelles. La réduction à l'échelle métropolitaine des sources de smog et du volume des résidus devient donc une nécessité.

Le sol supporte plusieurs activités humaines. Selon l'usage qui en est fait, il doit présenter des caractéristiques qui assurent la vie et la santé, non seulement des humains, mais de tous les êtres vivants. La principale préoccupation à cet égard dans la région métropolitaine consiste à décontaminer les terrains pollués ayant un impact manifeste sur la santé et l'environnement et à les valoriser. En milieu urbain, il est particulièrement intéressant d'encourager la réutilisation des terrains décontaminés à des fins récréatives, résidentielles, commerciales, industrielles ou autres, vu l'emplacement stratégique de plusieurs d'entre eux. Par ailleurs, les sites d'enfouissement des matières résiduelles exercent d'importantes pressions sur le territoire et l'environnement en général. Ces pressions pourront être limitées considérablement par une réduction à la source des matières résiduelles et par une bonne gestion.

Finalement, le milieu naturel est de grande qualité. Dans la région métropolitaine, des interventions ont contribué au maintien de la biodiversité; cependant, force est de constater que plusieurs milieux naturels sensibles ne sont pas adéquatement protégés. En effet, malgré diverses mesures de protection, entre autres pour les espèces légalement désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, environ 15 % de la faune et de la flore est en difficulté de survie. De plus, plusieurs milieux fragiles subissent les préjudices des activités humaines, notamment par le déboisement, la dégradation des rives et du littoral et l'empiétement de fonctions urbaines en général, de sorte que des mesures de sauvegarde et de restauration doivent être envisagées à l'égard du patrimoine naturel.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Préserver la qualité de l'environnement, assurer le maintien de la biodiversité et contribuer à la réhabilitation des secteurs et des éléments naturels perturbés.

Intention et objectif du gouvernement

Contribuer à la préservation de la qualité de l'eau, protéger et restaurer le régime hydrologique, les rives et le littoral du fleuve, des lacs et des cours d'eau ainsi que leur plaine inondable en privilégiant l'approche de gestion intégrée par bassin versant.

Attentes significées à la CMQ

- Représenter l'intérêt collectif et les responsabilités qui lui sont dévolues dans le cadre du suivi des cinq organismes de gestion par bassin versant (rivières Sainte-Anne, Montmorency, Saint-Charles, Chaudière et Etchemin) et des organismes de gestion de la rivière Jacques-Cartier et du lac Saint-Augustin, ainsi que lors de l'élaboration de chacun des plans directeurs de l'eau, et ce, afin de favoriser la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants sur l'ensemble de son territoire.
- S'engager à intégrer dans le schéma d'aménagement et de développement les objectifs et les mesures retenus dans les plans directeurs de l'eau qui ont une incidence sur sa planification territoriale.
- Le gouvernement incite la CMQ :
 - à prendre en considération la présence de tous les cours d'eau dès l'étape de la planification des projets à des fins résidentielles, publiques, industrielles et commerciales dans le but d'éviter la canalisation ou le détournement des cours d'eau, de diminuer l'impact hydrologique sur les cours d'eau et de freiner l'appauvrissement de la biodiversité;
 - à participer à l'élaboration d'un cadre de référence et d'un plan de réhabilitation des rives dégradées du Saint-Laurent et de ses principaux affluents, d'abord pour arrêter la dégradation des zones littorales, puis pour réhabiliter celles qui ont été détruites, de manière que la population puisse profiter de ces cours d'eau.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère de l'Environnement entend :
 - soutenir financièrement et techniquement les organismes de gestion par bassin versant des rivières Sainte-Anne, Montmorency, Saint-Charles, Chaudière et Etchemin et les organismes de gestion de la rivière Jacques-Cartier et du lac Saint-Augustin en vue de la réalisation d'un plan directeur de l'eau;
 - fournir de l'information pour repérer les endroits sensibles ou vulnérables à une détérioration de l'environnement;
 - conseiller la CMQ sur le régime hydrologique lors de la planification des projets à des fins résidentielles, publiques, industrielles et commerciales;
 - élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que de milieux humides.
- Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole apportera un soutien financier pour permettre la mise en place d'infrastructures pour la première phase du contrôle des débordements de la rivière Saint-Charles et du secteur ouest de la ville de Québec dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités.
- La Société de la faune et des parcs du Québec entend apporter l'aide technique nécessaire aux projets d'évaluation et de restauration de l'état des rives et du littoral lorsque ce sera nécessaire.
- La Commission de la capitale nationale entend participer à l'élaboration d'un cadre de référence et d'un plan de réhabilitation des rives dégradées du Saint-Laurent et de ses principaux affluents. À cet égard, elle mettra à la disposition de la CMQ le rapport intitulé *Mise en valeur du littoral de l'agglomération de la Capitale nationale du Québec : Élaboration d'un cadre d'analyse régional*.

Intention et objectif du gouvernement

Contribuer à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'air et du sol et réduire la pression sur l'environnement.

Attentes significées à la CMQ

- Intégrer, dans le schéma d'aménagement et de développement, les objectifs et les principales mesures mentionnés dans les plans de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire.
- Promouvoir des aménagements urbains qui réduisent les déplacements motorisés et les distances à parcourir, et qui intègrent des espaces verts contribuant à l'assainissement de l'air.
- Établir un plan d'ensemble au regard des terrains contaminés, de manière, notamment, à désigner les zones prioritaires d'intervention afin d'orienter leur décontamination et leur réutilisation en fonction de l'usage visé.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère de l'Environnement continuera d'appliquer le programme de décontamination des terrains Revi-Sols.

Intention et objectif du gouvernement

Protéger les sites d'intérêt naturel ou écologique ainsi que les espèces fauniques et floristiques et leurs habitats, les plans d'eau et les paysages naturels, et développer le réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité.

Attentes significées à la CMQ

- Inventorier et caractériser, dans le schéma d'aménagement et de développement, les territoires d'intérêt naturel ou écologique, les boisés, les milieux humides, les plans d'eau et déterminer les mesures de protection et de restauration nécessaires.

- Dans la foulée de la Loi sur les réserves naturelles en milieu privé et du projet de loi sur la conservation du patrimoine naturel, préciser, dans le schéma d'aménagement et de développement, tout site ou paysage naturel exceptionnel ou tout écosystème fragile qui pourrait être désigné comme site d'intérêt écologique ou comme site de conservation, et lui accorder une protection de base.
- Repérer des éléments qui pourraient servir de lien entre les aires protégées ou de corridor pour la faune, comme le littoral et les rives des cours d'eau, les falaises, les vallées, les boisés urbains et agricoles, afin de procurer un domaine vital adéquat pour le maintien ou la restauration de populations animales.
- Inscire, dans le schéma d'aménagement, l'ensemble des composantes d'un réseau d'aires protégées à développer.
- Le gouvernement souhaite que la CMQ :
 - forme un groupe de travail ad hoc pour la conservation et la mise en valeur des milieux et des paysages naturels de son territoire afin qu'elle puisse réaliser un plan des espaces verts et bleus de la capitale. Vu la richesse de la capitale nationale, qui découle de la qualité et de la diversité de son environnement et de ses milieux naturels, l'occasion se présente d'en faire un territoire exemplaire en contribuant davantage à la biodiversité. De plus, il faudrait que ce groupe de travail envisage la mise en réseau des aires protégées en milieu urbain et périurbain sur son territoire;
 - participe à la mise en œuvre du plan de mise en valeur de la rivière Saint-Charles.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère de l'Environnement entend :
 - fournir de l'aide à un groupe de travail sur les aires protégées en milieu urbain et périurbain;
 - mettre en œuvre le projet de stratégie québécoise sur la diversité biologique 2002-2007, selon un cadre écologique de référence, et instaurer un programme pour favoriser la création d'aires protégées en milieu naturel privé.
- La Société de la faune et des parcs du Québec entend :
 - élaborer et mettre en œuvre avec les partenaires un plan d'action pour les espèces fauniques dont il faut rétablir la population;
 - rendre disponibles l'information et l'expertise qu'elle a pour évaluer le domaine vital nécessaire au maintien ou à la restauration de populations animales.
- Le ministère des Ressources naturelles apportera son soutien aux différents acteurs forestiers régionaux, notamment aux planificateurs municipaux et aux agences de mise en valeur de la forêt privée, afin de favoriser le repérage progressif et la protection de nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels.
- La Commission de la capitale nationale entend participer activement au groupe de travail ad hoc pour la conservation et la mise en valeur des milieux et des paysages naturels, et mettre à la disposition de la CMQ un ensemble de relevés, d'inventaires et de documents de planification récents.

Sommaire de la situation, des enjeux et des défis à relever

Depuis plusieurs années, des efforts importants ont été consentis par le gouvernement et les municipalités de la CMQ pour améliorer la connaissance des zones de contrainte d'origine naturelle. Cette démarche a permis de circonscrire la majorité des zones à risque d'inondation, tant en eau libre que par embâcles, et celles à risque de glissement de terrain, afin de pouvoir y contrôler l'utilisation du sol. Cependant, les changements climatiques et la dynamique de ces phénomènes font en sorte que la situation évolue au fil des ans et augmente le risque au regard de la sécurité des personnes et des biens.

Par ailleurs, le territoire de la Communauté comporte un certain nombre d'immeubles, d'ouvrages et d'activités à risque résultant de l'intervention humaine qui sont susceptibles, dans certaines circonstances (erreur humaine, défaillance technologique, terrorisme, etc.), de porter de graves préjudices ou de mettre en péril la santé et la sécurité des personnes et de causer des dommages importants aux biens à proximité. De façon non limitative, mentionnons : les entreprises industrielles ou commerciales utilisant, produisant ou entreposant des produits dangereux (à cause des émanations de fumée, de gaz, de poussière), les voies routières et ferroviaires sur lesquelles sont transportées des matières dangereuses, les équipements dont le bris pourrait menacer la population environnante, comme les barrages, les gazoducs, etc. La problématique de ces contraintes d'origine anthropique diffère selon que l'on examine les secteurs sensibles déjà construits où les usages sont de type résidentiel, institutionnel et récréatif ou les secteurs pour lesquels un développement est prévu. Dans ce contexte, la

prévention, la planification et le contrôle de l'utilisation du sol prennent toute leur importance, particulièrement lorsqu'une consolidation urbaine et une densification résidentielle de certaines parties de territoire sont prévues.

Avec l'adoption, en décembre 2001, de la Loi sur la sécurité civile, le gouvernement a prévu un nouvel encadrement pour la sécurité civile de façon à prendre le virage de l'action face aux risques de sinistres plutôt que de simplement réagir aux sinistres. Cette nouvelle approche dépasse l'unique préparation d'un plan de mesures d'urgence pour rejoindre la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Une des pièces maîtresses de ce système de sécurité civile est l'élaboration, par les villes de Québec et de Lévis et par chacune des trois MRC, d'un schéma de sécurité civile.

Par ailleurs, aux contraintes naturelles et anthropiques majeures s'ajoute un problème de contamination de l'eau potable. En effet, la qualité de l'eau est d'abord une question de santé publique, autant au regard de l'eau servant à la consommation humaine qu'au regard des activités de contact avec l'eau (baignade, sports nautiques, etc.). Les récents incidents liés à la contamination de l'eau potable à Walkerton, en Ontario, ont rappelé la vulnérabilité de la santé publique en l'absence de sévères mesures de contrôle de la qualité de l'eau potable. Aussi, à partir du moment où – ces dernières années, particulièrement en été – des avis limitant la consommation d'eau sont de plus en plus fréquents, il importe d'assurer une grande vigilance quant à la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine, notamment en ce qui concerne les activités anthropiques qui pourraient compromettre leur qualité. Finalement, un autre aspect majeur à considérer est que l'eau assure aussi la santé et la survie des écosystèmes.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics, et viser la réduction des dommages causés aux biens lors de sinistres.

Intention et objectif du gouvernement

Veiller à ce que la planification de l'occupation du sol tienne compte des impératifs et des contraintes associés aux risques de sinistres d'origine naturelle et anthropique.

Attentes significées à la CMQ

- Inclure, dans le schéma d'aménagement et de développement, un objectif spécifique au regard des immeubles, des ouvrages et des activités qui constituent des risques de sinistres sur son territoire, qui vise la santé et la sécurité publiques et qui respecte le principe de réciprocité, de manière à éviter que de telles sources de contraintes, notamment les entreprises qui fabriquent, utilisent, entreposent ou rejettent des produits ou des matières dangereuses, ne s'implantent à proximité d'usages sensibles (usage résidentiel, institutionnel ou récréatif) ou, à l'inverse, que ces usages sensibles ne se rapprochent des sources de contraintes majeures existantes ou à venir.
- S'engager à intégrer, dans le schéma d'aménagement et de développement, les informations sur les contraintes associées aux risques de sinistres d'origine naturelle et anthropique qui seront précisées dans les cinq schémas de sécurité civile et dans les cinq schémas de couverture de risques d'incendie à venir, de manière à en tenir compte dans sa planification territoriale.

Par ailleurs, le gouvernement incite la CMQ à exercer une vigilance au regard des contraintes d'origine naturelle, de manière à tenir compte de leur dynamique et de l'évolution du risque de sinistres qu'elles représentent pour la sécurité des personnes et la protection des biens.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère de la Sécurité publique contribuera à l'élaboration de mesures pour exercer un meilleur contrôle de l'occupation du sol dans les zones exposées à des contraintes d'origine naturelle et anthropique. Plus particulièrement, il entend fournir une expertise conseil en matière de contrôle de l'utilisation du sol dans des zones à risque de mouvements du sol.
- Le ministère de l'Environnement entend poursuivre la révision de la Politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables en vue de resserrer le contrôle de l'occupation du sol dans les zones à risque d'inondation.
- Les ministères des Affaires municipales et de la Métropole, des Ressources naturelles, de la Sécurité publique et des Transports poursuivront leurs travaux au sein du Comité interministériel sur les zones de contraintes associées aux glissements de terrain en vue de proposer un nouveau cadre normatif pour régir la construction et le développement dans les zones à risque de glissement de terrain en milieu agricole.

Intention et objectif du gouvernement

Assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et un assainissement adéquat des eaux usées pour maintenir la salubrité publique.

Attentes significées à la CMQ

- Examiner la problématique liée à la protection de l'eau sous l'aspect de la qualité, de la quantité et de la sécurité.
- Adopter un objectif de protection de la qualité de l'eau potable de manière qu'elle ne soit pas compromise par des activités anthropiques.

- Déterminer les sources potentielles de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que les territoires à protéger.
- Empêcher la détérioration de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines et la contamination des ouvrages de captage, notamment par une planification rigoureuse des activités et des usages présentant des risques de pollution.
- S'assurer que tout terrain situé dans un secteur où les infrastructures d'aqueduc et d'égouts sont absentes et sur lequel une construction est projetée présente les caractéristiques biophysiques qui garantissent à long terme une alimentation en eau potable et un assainissement des eaux usées adéquats en prenant en considération l'impact cumulatif de l'ensemble des implantations réalisées dans le secteur.

Soutien et engagements gouvernementaux

- Le ministère de l'Environnement entend préparer une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface.



*Affaires municipales
et Métropole*

Québec

